

Ville de NIEDERBRONN LES BAINS

# PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 28 Mai 2018 à 20 h 00

L'an Deux Mil Dix-huit, le Lundi vingt-huit mai, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 18 Mai 2018, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Anne GUILLIER, Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

<b>CONSEILLERS ELUS EN FONCTION</b>	<b>27</b>
-------------------------------------	-----------

<b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b>	<b>20</b>
--	-----------

Le Maire, Mme Anne GUILLIER

Les Adjointes au Maire, Mme WEISS, Mme VOGT, M. WAECHTER

**Les Conseillers Municipaux :**

Mme ARMAND, Mme BOHLY, M. BUCHER, M. BUISSON, Mme FEST Brigitte, Mme KAISER, M. KETTERING, Mme KLEIN, M. KOTLENGA, Mme KRUMM, Mme PFUND, Mme PRINTZ, M. SCHNEIDER, M. STEINMETZ, Mme VAÏSSE, Mme WAMBST.

<b>ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR</b>	<b>5</b>
-------------------------------------	----------

M. BONNEVILLE qui donne pouvoir à Mme GUILLIER

M. AY qui donne pouvoir à Mme KAISER

M. BURT qui donne pouvoir à Mme WEISS

M. GRIES qui donne pouvoir à Mme ARMAND

M. WALD qui donne pouvoir à M. KETTERING

<b>ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR</b>	<b>2</b>
-------------------------------------	----------

Mme Audrey FEST - M. VANOVERBEKE

**CALCUL DU QUORUM** :  $26 : 2 + (1) = 14$

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec 20 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire

Secrétaire Adjoint :

M. Alain WEISGERBER, Directeur Général des Services.

### ALLOCUTION DU MAIRE

Madame le Maire souhaite la bienvenue à cette séance comportant un ordre du jour déjà conséquent, auquel elle souhaite notamment rajouter quelques points compte-tenu de l'actualité.

-----

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 Avril 2018.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire.
3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Redynamisation des bourgs structurants en milieu rural – Lancement d'une étude conjointe avec la Ville de Reichshoffen – Désignation du maître d'ouvrage.
5. Festival Mômes en Scène 2018 – Convention de partenariat avec le Réseau d'Animation Intercommunale.
6. Pôle Culturel :
  - 6/1. Maison de l'Archéologie - Bilan 2017 et perspectives 2018.
  - 6/2. Point-lecture – Bilan 2017 et perspectives 2018.

6/3. Relais Culturel Le Moulin9 – Bilan de la saison culturelle 2016/2017/2018 – Saison Culturelle 2018/19.  
6/4. Relais Culturel Le Moulin9 – Actualisation de grille tarifaire (point retiré)

6/5. Convention avec l'OCSL relative à l'organisation de la buvette et du vestiaire du Moulin 9 durant la saison culturelle 2018/2019.

6/6. Convention avec l'OCSL relative à l'organisation des Guinguettes de la saison 2018.

7. Affaires financières et immobilières diverses :

7/1. Piscine Les Aqualies - Grille tarifaire saison estivale et rentrée scolaire et actualisation de tarifs.

7/2. Fusion des régies de recettes Piscine et Vélos électriques.

7/3. Construction d'un accueil périscolaire au Groupe Scolaire Hans Haug – Avenants.

7/4. Demande de subvention d'équipement par la Société de Gymnastique et de Tir.

7/5. Demande de participation à un séjour scolaire (point retiré)

7/6. Location de parcelles communales – Conventions d'occupation à titre précaire.

7/7. Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil.

7/8. "La Niederbronnaise 2018" – Convention de gestion de la manifestation avec l'O.C.S.L.

7/9. Demande de subvention d'équipement de l'O.C.S.L.

7/10. Développement du secteur de la Gare – Acquisition de terrains auprès de SNCF RESEAU nécessaires à l'implantation des différents projets à caractère médical et commercial.

8. Chasse : Nomination d'un estimateur des dégâts causés par le gibier autre que le sanglier.

9. Divers et Communication.

10. Affaires de personnel.

10/1. Gestion du RIFSEEP – Convention avec le Centre de Gestion 67.

10/2. Renouvellement du contrat complémentaire santé – Mandat d'étude au Centre de Gestion 67.

10/3. Règlement Général en matière de Protection des Données personnelles – Convention avec le CDG67.

10/4. Piscine Les Aqualies – Validation des modalités de cumul d'activités pour la dispense de cours de natation privés et fixation de la redevance d'utilisation de l'équipement public.

10/5. Service de Police Municipale – Adoption du règlement intérieur.

10/6. Avancements de grade.

10/7. Création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel.

10/8. Fixation du nombre de représentants du personnel et de la collectivité au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants de collectivités et établissements

10/9. Fixation du nombre de représentants du personnel et de la collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail CHSCT) et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.

Mme le Maire propose :

- **de retirer les deux points suivants de l'ordre du jour :**

6/4. Actualisation de la grille tarifaire du Moulin 9 ;

7/5. Demande de participation à un séjour scolaire ;

- **et de rajouter les 3 points suivants :**

7/10. Développement du secteur de la Gare – Acquisition de terrains auprès de SNCF RESEAU nécessaires à l'implantation des différents projets à caractère médical et commercial.

10/8. Fixation du nombre de représentants du personnel et de la collectivité au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants de collectivités et établissements

10/9. Fixation du nombre de représentants du personnel et de la collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail CHSCT) et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.

**Le Conseil Municipal,**

prend acte des modifications apportées à l'ordre du jour.

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Avril 2018.**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 Avril 2018 a été diffusé aux conseillers municipaux.

En l'absence de remarques particulières,

**le Conseil Municipal adopte, par 24 voix pour – 1 abstention (Mme WEISS)**

le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 Avril 2018.

**2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.**

Mme le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 9 Avril 2018, les comptes-rendus suivants ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- **Commission Culture, Patrimoine et Vie Associative du 16 Avril 2018 pour le point 6 de l'ordre du jour ;**
- **Commissions Réunies du 23 Mai 2018 dont tous les points sont à l'ordre du jour.**

**Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.**

Ont également eu lieu :

- **11 Avril 2018 : CCAS**
- **16 Avril 2018 : Comité Technique**
- **9 Mai 2018 : COPIL Niederbronnaise**
- **16 Mai 2018 : réunion de la Commission Géographique du SDEA**

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal le 14 avril 2014

Période du 9 Avril 2018 au 28 Mai 2018

*Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

INTITULE DE LA DEPENSE	TITULAIRE	MONTANT
Tonte des espaces verts	FENNINGER PAYSAGES	Tranche ferme : 22.800 € HT Tranche conditionnelle : 3 800 € HT
Acquisition d'un tracteur pour espaces verts	TRENDEL	25 750 € HT et reprise de l'ancien véhicule pour un montant de 1.000 € TTC

Mme le Maire précise que le tracteur multifonctions n'est pas uniquement dédié aux espaces verts et pourra notamment intervenir lors des opérations de déneigement.

*Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :*

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT
NEANT		

**TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Mme le Maire rappelle que la compétence en matière d'exercice du droit de préemption urbain est désormais transférée à la Communauté de Communes, et communique la liste des DIA qui ont été transmises à la Communauté de Communes :

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Avis	Date notification avis
20/03/2018	31	635/199	6, Rue des Vergers	37 ares 13	Immeuble	NON PREEMPTION	22/03/2018
27/03/2018	13	37 – 144/39	6-8, Route de Reichshoffen	8 ares 83	Immeuble	NON PREEMPTION	03/04/2018
04/04/2018	50	379/1	2, Rue des Ecoles	5 ares 86	Immeuble	NON PREEMPTION	10/04/2018
10/04/2018	18	303/25	Rue du Faubourg des Pierres	3 ares 11	Terrain	NON PREEMPTION	11/04/2018
19/04/2018	05	288	62, Rue de la République	1 are 93	Local Pro + Appartement	NON PREEMPTION	02/05/2018

03/05/2018	51	454/25	9, Rue Nicolas Henrich	5 ares 32	Immeuble	NON PREEMPTION	07/05/2018
03/05/2018	08	292/64	8, Place de l'Hôtel de Ville	6 ares 64	Appartement	NON PREEMPTION	07/05/2018

### **AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES PAR LE MAIRE :**

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE
PC	Création de 5 logements dans un bâtiment partiellement conservé, démolition partielle du bâtiment existant	46, Rue du Général de Gaulle	20/03/2018
PC	Construction d'un hall de stockage et de bureaux par extension du bâtiment existant – démontage du chapiteau et d'une partie de l'auvent	Rue du Sandholz	26/03/2018
PD	Démolition d'une annexe	53, Route de Reichshoffen	05/04/2018
DP	Modification et création de menuiseries, réfection de la toiture et ravalement de façades + isolation	15, Avenue de la Libération	02/05/2018
DP	Mise en conformité sécurité et accessibilité avec création d'un espace SPA	4, Place de l'Hôtel de Ville	02/05/2018
DP	Installation d'une pergola	7A, Rue de la Forêt	03/05/2018
DP	Installation de 16 panneaux photovoltaïques	10, Rue des Oiseaux	03/05/2018
DP	Remplacement d'une porte de garage en baie vitrée avec porte et construction d'un abri de jardin	14, Chemin des Fraises	03/05/2018
DP	Rénovation de l'entrée à l'identique	26, Rue du Faisan	03/05/2018
PC	Construction d'un garage et d'une terrasse	26, Rue de la Concorde	03/05/2018
DP	Mise en place d'une clôture	2, Rue Jean Gonthier d'Andernach	03/05/2018
PC	Réaménagement des combles, isolation, création d'une terrasse et mise en place de panneaux solaires	29, Avenue Foch	14/05/2018

PC = Permis de construire

PA = Permis d'aménager

PD = Permis de démolir

PCM : permis de construire modificatif

DP : déclaration préalable.

### **3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

Mme le Maire cède la parole à Mme Pascale WEISS, Adjointe au Maire et Vice-présidente de la Communauté de Communes, pour la présentation de ce point.

- **Vente de l'hôtel d'entreprises de Gundershoffen :**

La vente de l'hôtel d'entreprises a pu être conclue avec l'entreprise de Transports REINHEIMER pour un prix global de 480.000 €. Celle-ci entreprendra des travaux de mise aux normes en vue de la délocalisation du site actuel de Rothbach. La CCPN y dispose encore de quelques locaux de stockage (composteurs, jus de pomme), et des négociations avec l'acquéreur sont en cours pour finaliser une convention d'occupation en attendant de trouver de nouveaux locaux.

- **Inauguration des itinéraires cyclables :**

Mme WEISS fait part de l'invitation à l'inauguration des itinéraires cyclables, le 15 Juillet prochain à partir de 9h. Ce sera l'occasion de découvrir les itinéraires mis en place, via une boucle de quelques 16 kms, sachant que des associations de cyclistes et de cyclotourisme du secteur prendront en charge des groupes au départ du stade de Gumbrechtshoffen.

L'inauguration officielle aura lieu à 11 heures à hauteur du stade de football de Gumbrechtshoffen.

De petits actes de vandalisme ont été constatés sur l'itinéraire longeant la D 1062, au niveau des barrières en place. L'auteur, lui-même cycliste, a été identifié, et une procédure a été lancée à son encontre par la CCPN.

- **Rencontre avec les élus de la CC du Pays de Bitche :**

Une rencontre prévue avec les élus de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, a été annulée au dernier moment. Celle-ci devait traiter de sujets comme la mutualisation des moyens ou une collaboration envisageable, notamment en matière de télévision locale, mais également de la problématique du tourisme.

- **Nettoyage de printemps :**

Les communes ont pu constater, lors des actions organisées, que le volume des pneus augmente chaque année, et les représentants de la CCPN sont chargés de négocier avec le SMICTON pour disposer d'au moins une benne spécifique sur l'une des déchèteries du territoire pour le dépôt des pneus. S'il existe bien une filière de recyclage lorsqu'on achète ses pneus auprès d'un garagiste, le problème se pose notamment lorsque les particuliers achetant leur pneus sur internet. Il serait utile de pouvoir disposer de bacs plutôt que de retrouver les pneus dans la nature.

- **Ressources Humaines :**

Des jurys pour le recrutement du futur Directeur Général des Services dans la cadre du départ à la retraite de Mme DOSSMANN fin Septembre, ont eu lieu.

La remplaçante de M. Grégory DEISZ, directeur adjoint chargé du développement, arrivera début du mois de Juillet.

- **Projet de maison intergénérationnelle de l'enfance et des services :**

Une présentation du projet a été faite aux partenaires et financeurs potentiels. Une nouvelle rencontre est prévue début Juillet, après l'affinement des surfaces prévues, des installations, du fonctionnement des locaux mutualisés, pour présenter un projet suffisamment concret.

A ce jour les besoins en ressources humaines nouvelles sont évalués à 7 équivalents temps plein.

- **Affaires sociales :**

La convention avec l'Association APOIN pour la taille et l'entretien des vergers a été reconduite.

Depuis que la CCPN a réduit le taux d'intervention pour ces actions, cette partie de la convention est très à la baisse, et ne représente plus que 2.400,00 €, sachant que de plus en plus de particuliers font directement appel à l'association tant pour les vergers que pour l'entretien des espaces naturels.

La convention d'entretien des espaces naturels a également été renouvelée pour un volume de 1200 heures, pour une subvention d'équilibre de la CCPN à hauteur de 9.500,00 €.

Mme WEISS revient sur l'assemblée générale d'APOIN, et précise que la Ville de Niederbronn-les-Bains, outre le fait d'être le plus gros pourvoyeur au niveau des collectivités avec un volume de 2.200 heures, est également la collectivité la plus fidèle depuis la mise en place de ces conventions.

APOIN s'est également diversifié suite aux changements de pratiques dans les déchèteries au niveau du recyclage. Des postes en insertion ont été supprimés, mais un projet de collecte des déchets ménagers auprès des hôteliers-restaurateurs a été créé (secteur Haguenau-Schweighouse sur Moder). La plateforme de compostage située sur Haguenau a été inaugurée la semaine dernière.

Il s'agit d'un très beau projet, qui pourrait être mutualisé sur l'ensemble du territoire. La phase de test avec 3 entreprises (Europe Hôtel – Pâtisserie Maxime – Auchan) dure 1 an. A l'issue de cette phase un point devra être fait sur les suites à donner et les investissements à réaliser.

- **"S'engager c'est permis" :**

Dans le cadre de la convention avec la Mission Locale pour 5 permis en échange d'heures de bénévolat, si quelques personnes ont décroché, plusieurs ont pu passer leur permis de conduire.

Grâce à cette action, 2 personnes sont entrées en formation l'an passé, et 2 personnes ayant eu leur permis de conduire ont pu trouver un travail directement dans le mois qui a suivi. Il s'agit certes de contrats CDD mais qui peuvent être renouvelés.

Disposant d'un reliquat budgétaire au titre de l'action entamée l'an dernier, la CCPN a, cette année, reconventionné pour 6 jeunes cette fois-ci. Un appel à bénévolat a été lancé sur le secteur pour les des manifestations (Niederbronnaise, Mômes en Scène, etc...) ou pour l'Epicerie Sociale.

Mme WEISS est cependant surprise par la non-connaissance du tissu associatif local par tous les jeunes.

- **CIAS – Aides sociales :**

En 2017, l'aide sociale légale (personnes handicapées, personne âgées) a enregistré 51 nouveaux dossiers dont la majorité concerne l'aide aux personnes handicapées et l'obligation alimentaire.

Mme WEISS rappelle que l'action du CIAS ne concerne pas uniquement le RSA, puisqu'un gros volet est consacré aux personnes âgées tant sur le plan humain que financier.

Au niveau du RSA, 24 nouveaux accompagnements ont été enregistrés, 18 fins d'accompagnement ont été réalisées, et 51 dossiers sont en cours, ce qui représente 69 personnes avec plus de 500 entretiens individuels sur l'année.

Dans ce cadre 131 personnes ont par ailleurs participé à des interventions collectives.

- **Epicerie Sociale :**

Depuis la création de l'Epicerie Sociale, c'est la première fois que l'on a constaté une diminution du nombre d'orientations 15% d'une année sur l'autre, ce qui montre bien qu'il y a une embellie au niveau du monde du travail.

159 familles différentes sont concernées, pour un total de 425 personnes.

Au niveau des objectifs fixés, sont toujours concernés en premier le règlement des factures d'énergie, les dettes locatives et les redevances d'ordures ménagères.

Au niveau des bénéficiaires, 51 familles disposent de revenus professionnels, contre 36 en 2016, ce qui démontre l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres.

11 personnes bénéficiant de pensions de retraite émargent à l'Epicerie Sociale.

Au total 27 bénévoles oeuvrent régulièrement dans les ateliers, avec notamment des accompagnements vers l'emploi (rédaction de CV, simulation d'entretien d'embauche, etc...).

Trois personnes ont pu trouver un emploi par l'intermédiaire des offres proposées par les bénévoles et 7 personnes ont trouvé une formation ou un emploi en CDD.

Dans le cadre de l'émargement à l'Epicerie Sociale, 94 ateliers collectifs ont été proposés et dispensés, avec un taux de participation de 80 % en 2017 contre 73 % en 2016.

Il a été décidé de rendre obligatoire la participation à certains ateliers, comme la gestion du budget par exemple, et la fourniture de justificatifs des efforts réalisés.

Une action informatique avait également été mise en place pour les publics de l'Epicerie Sociale, dispensée par un bénévole (2 sessions de 10 séances) dans des locaux et avec du matériel mis gracieusement à disposition par l'Association Cyber'Zins de Zinswiller.

- **Commissions d'admission Petite Enfance et Périscolaire :**

Mme WEISS informe que les commissions d'admission ont eu lieu, et qu'elle y reviendra en détail à l'issue de la période estivale notamment par rapport au problème des 10 places de CLIS à réserver sur Niederbronn et Reichshoffen, sachant que des personnes sont d'ores et déjà sur listes d'attente.

Au niveau des admissions en crèche et halte-garderie toutes les demandes ont pu être satisfaites, sachant que c'est la micro-crèche de Gundershoffen qui a le plus de pression avec notamment une personne sur liste d'attente, et une seconde réorientée sur Mertzwiller.

La présentation des bilans de toutes les crèches haltes-garderies et structures de garde présentes sur le territoire de la CCPN aura lieu prochainement.

-----

Mme le Maire remercie Mme WEISS pour toutes ces informations.

#### **4. Redynamisation les bourgs structurants en milieu rural – Lancement d'une étude conjointe avec la Ville de Reichshoffen – Désignation du maître d'ouvrage.**

Mme le Maire expose :

Le Conseil Régional du Grand Est a mis en place un dispositif en faveur de l'aménagement du territoire qui s'articule autour de 4 priorités :

- assurer un aménagement équilibré et durable du territoire au moyen d'une politique de cohésion territoriale adaptée aux spécificités avec un effet levier et sans effet d'aubaine ;
- favoriser l'émergence et soutenir les projets locaux structurants et cohérents avec les stratégies des territoires et projets ;
- assurer l'articulation et le maillage équilibré des territoires ruraux et urbains, en veillant à soutenir les fonctions de centralité et les services adéquats ;
- participer au renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires qui rencontrent des difficultés spécifiques.

Dans ce cadre, une attention particulière a été portée aux communes situées en zone rurale, qui assurent des fonctions de centralités et qui connaissent des difficultés en termes d'emploi et de perte de population et d'attractivité, avec la mise en place d'un dispositif en faveur des bourgs structurants.

81 communes ont ainsi été identifiées sur le Grand Est, dont Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen.

Selon la nature des problématiques et enjeux identifiés, l'aide régionale peut porter sur :

- L'étude de définition du projet de redynamisation : études stratégiques et pré-opérationnelles réalisées par un prestataire hors études réglementaires ;
- Le soutien aux investissements structurants identifiés dans le projet global et concourant au renforcement des fonctions de centralité ;
- Le soutien au renforcement du tissu commercial du bourg structurant ;
- Les aménagements urbanistiques et paysagers.

Mme le Maire précise qu'il y a lieu de considérer Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen comme étant 1 bourg structurant.

Les villes de Reichshoffen et de Niederbronn-les-Bains sont inscrites dans ce dispositif pour une aide globale maximale fixée à 600.000 €.

Après une présentation du dispositif par le Conseil Régional le 7 Mars dernier à Reichshoffen, les deux maires proposent de s'engager dans une démarche conjointe et une réflexion commune sous forme de groupement de commandes, de lancer une étude avec diagnostic, enjeux et scénarii de revitalisation sur les deux bourgs, la Ville de Reichshoffen étant désignée comme Coordonnateur chargé de la gestion de la procédure.

Les enjeux poursuivis sont :

- Maintenir et/ou développer l'offre de services et d'équipements ;
- Adapter les logements aux besoins des populations ;
- Lutter contre la vacance ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Améliorer le cadre de vie et valoriser le patrimoine bâti et naturel ;
- Développer les modes de déplacements doux ;
- Maintenir et développer le commerce de proximité, production et vente en circuits courts ;
- Accompagner une dynamique collective du commerce de proximité des deux communes ;
- Créer encore davantage de lien social ;
- Mettre en place une politique de développement durable : bornes électriques, gestion des déchets (bacs enterrés...), production d'énergie renouvelable....
- Mettre en place une signalétique multi thèmes en utilisant également les nouveaux modes de communication ;
- Mettre en place une circulation efficiente ;
- Gérer le stationnement de manière efficiente ;
- Mise en place de résidences séniors – Quartier intergénérationnel avec offre de location mixte et diversifiée ;

avec des objectifs propres aux communes :

#### **REICHSHOFFEN**

- Développement de l'offre d'hébergement touristique
- Valorisation des activités autour du plan d'eau

#### **NIEDERBRONN-LES-BAINS**

- Aménagement du Secteur Gare
- Aménagement de l'Entrée Nord (pavillon de la source, rond-point)
- Poursuite du développement thermal de la station
- 5<sup>e</sup> tranche du Projet de Ville
- Reconversion de l'Ecole Maternelle du Petit Pont

L'étude stratégique de redynamisation comporterait 2 lots (1 par commune) avec une phase d'analyse commune portant sur les enjeux du territoire, puis une déclinaison des actions à entreprendre pour la revitalisation des centres villes respectifs : espaces publics, habitat, équipements et services, commerce, stationnement, signalétique, résidences séniors, développement thermal de notre station, logement, etc...

La Ville de Reichshoffen s'est proposée d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude, en lien avec un comité de pilotage comprenant des élus et techniciens des 2 communes.

Dans le cadre du dispositif, le Conseil Régional interviendrait d'une part à hauteur de 40% maximum du coût HT de l'étude, aide plafonnée à 40.000,00 €, et soutiendrait également les investissements concourant à la redynamisation et au renforcement des fonctions de centralité, identifiés dans le cadre de la stratégie de redynamisation.

L'éligibilité des projets est définie comme suit :

- projet mettant en œuvre une priorité régionale définie dans le cadre des stratégies ou schémas régionaux ;
- construction, extension ou rénovation lourde d'équipements de centralité ;
- aménagements urbains et paysagers qualitatifs, structurants, hors parking, voirie et réseaux.

Le Conseil Municipal est sollicité pour adhérer au dispositif proposé par le Conseil Régional du Grand Est, et valider la création d'un groupement de commandes en vue du lancement d'une étude stratégique conjointe de redynamisation des villes de Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen.

*Mme le Maire précise que les Présidents des Associations des Commerçants et Artisans de chaque commune sont associés à la démarche, et font partie du comité de pilotage.*

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu le dispositif en faveur de l'aménagement du territoire mis en place par la Région Grand Est ;

Considérant que la Ville de Reichshoffen a donné son accord de principe à la création d'un groupement de commandes pour lancer une consultation en vue de la réalisation d'une étude stratégique de redynamisation des villes de Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen,

Vu l'article L. 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mai 2018,

### **décide à l'unanimité :**

- a) d'approuver la passation d'un marché au titre d'une étude stratégique de redynamisation de la ville ;
- b) de solliciter les subventions susceptibles d'être accordées par la Région Grand Est au titre de cette étude ;
- c) d'approuver la consultation groupée avec la Ville de Reichshoffen sous la forme d'un groupement de commandes, désignant notamment la Ville de Reichshoffen en qualité de maître d'ouvrage ;

d) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Reichshoffen ;

e) d'autoriser le lancement d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée, via le groupement de commandes, comprenant les lots suivants :

- lot 1 : Etude stratégique de redynamisation de la Ville de Reichshoffen : enjeux du territoire et enjeux propres à la ville de Reichshoffen ;
- Lot 2 : Etude stratégique de redynamisation de la Ville de Niederbronn-les-Bains : enjeux du territoire et enjeux propres à la ville de Niederbronn-les-Bains ;

f) de désigner en qualité de membres représentant la Ville de Niederbronn-les-Bains au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement :

- Membre titulaire : Mme Anne GUILLIER, membre de la Commission communale d'appel d'offres ;
- Membre suppléant : M. Victor WAECHTER, membre de la Commission communale d'appel d'offres.

#### **5. Festival Mômes en Scène – Bilan de l'édition 2017 et convention de partenariat avec l'association Réseau d'Animation Intercommunale pour l'édition 2018.**

Mme le Maire expose :

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du bilan de l'édition 2017 du festival « Mômes en Scène » et à se prononcer sur la demande de soutien financier présentée par l'association Réseau Animation Intercommunale (RAI) pour l'édition 2018.

Le bilan de l'édition 2017 se présente comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Frais de représentations	35.745,52 €	Participation Ville	30.000 €
Frais annexes (déplacement, etc.)	5.045,56 €	Participation communes	2.500 €
Droits d'auteur / de diffusion	3.957,33 €	Participation RAI	12.248,41 €
<b>TOTAL</b>	<b>44.748,41 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44.748,41 €</b>

*Mme WEISS, Adjointe au Maire, précise que le bilan présenté ne concerne que la partie "spectacles" du festival, et ne tient pas compte de l'aide technique fournie par la Ville de Niederbronn-les-Bains.*

La 14<sup>ème</sup> édition du Festival se tiendra du mercredi 1<sup>er</sup> au dimanche 5 août 2018.

Il est proposé de signer une nouvelle convention de partenariat avec RAI, fixant les modalités pratiques d'organisation et de cofinancement de la manifestation.

La commune aura en charge l'ensemble des engagements relatifs aux spectacles présentés dans le cadre du festival ainsi que les droits d'auteurs et de diffusion, sachant que les coûts de surveillance nocturne des installations techniques seront directement pris en charge par l'association.

Le budget prévisionnel de l'édition 2018 se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Frais de représentations	30.300 €	Participation Ville	27.500 €
Frais annexes (déplacement, etc.)	7.000 €	Participation communes	2.000 €
Droits d'auteur / de diffusion	6.000 €	Participation RAI	13.800 €
<b>TOTAL</b>	<b>43.300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43.300 €</b>

Depuis le lancement du festival, la commune contribuait annuellement à son financement à hauteur de 30.000 €. Conformément à l'objectif de réduction du niveau des dépenses de fonctionnement de la collectivité, il est proposé de ramener le montant de l'aide communale à un montant de 27.500 €.

Les communes accueillant des spectacles décentralisés participeront chacune à hauteur de 500 €. Comme par le passé, la commune de Niederbronn-les-Bains se chargera de récupérer les participations auprès des communes concernées.

Cette année, 4 spectacles décentralisés sont programmés :

- Mercredi 01/08 : ROTHBACH
- Jeudi 02/08 : GUNDERSHOFFEN
- Vendredi 03/08 : REICHSHOFFEN
- Samedi 04/08 : VAL DE MODER - PFAFFENHOFFEN

Le solde d'un montant prévisionnel de 13.800 € fera l'objet d'une récupération auprès de RAI, après réalisation du bilan définitif du festival.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 18 mai 2018,

Vu la demande de soutien financier présentée par Réseau Animation Intercommunale ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de participer à l'organisation du Festival « Mômes en Scène » du 1<sup>er</sup> au 5 août 2018 ;

b) de soutenir la manifestation à hauteur de 27.500,00 € ;

c) de solliciter une participation de 500,00 € au titre des spectacles décentralisés auprès des communes de Gundershoffen, Reichshoffen, Rothbach et Val de Moder ;

d) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'association RAI ;

**prend acte :**

du bilan définitif de l'édition 2017 concernant l'organisation des spectacles, équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 44.748,41 €.

**6/1. Maison de l'Archéologie - Bilan 2017 et perspectives 2018.**

Avant d'exposer le point, Mme le Maire rappelle que la présentation avait été faite en Commission Culture du 24 Avril dernier.

L'année 2017 a été largement consacrée à planifier et à réaliser l'ensemble des actions prévues par le musée : animer et élaborer les projets pédagogiques en fonction des publics et des souhaits de nos partenaires, participer aux réunions organisées par la Conservation du PNRVN et de la DRAC, gestion de toutes les missions liées au bon fonctionnement du musée et encadrement d'une volontaire européenne. Le point crucial pour cette année sera la réorganisation de la section médiévale du musée, à court terme il nous incombera de recréer un outil pédagogique sous forme de questionnaire et de l'adapter à la nouvelle muséographie.

**Points forts pour l'année 2017**

- **Le 20 mai** : pour la «Nuit européenne des musées 2017», la compagnie de danse contemporaine « Kilohertz » a présenté à la Maison de l'archéologie une performance sur mesure, un duo construit à partir de l'iconographie guerrière du Moyen-Âge. Postures et figures de chevaliers, de fantassins, de paysans révoltés et de dames explorées se sont croisées et prient vie pour une danse guerroyante et joueuse à la fois.

- **Le 23 juin** : **Rallye Gallo-Celte**, l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Hans Haug de Niederbronn-les-Bains, en partenariat avec la mairie, le musée et le Réseau animation intercommunal (RAI), a organisé un rallye gallo-romain. Environ 200 élèves ont participé à cet événement. Le but était de faire découvrir aux enfants les us et coutumes de nos ancêtres les Celtes.

- **Le 13 juillet et le 28 août** : pour la deuxième année consécutive, le musée a organisé des mardis récréatifs. Les activités proposées pour l'occasion se sont articulées autour de la Préhistoire et de l'époque gallo-romaine. C'était une belle façon de faire connaître le musée et la région de Niederbronn-les-Bains à nos jeunes concitoyens.

- **les 16 et 17 septembre, « Journées européennes du patrimoine »** : événementiel à l'expéridrome avec les Médiomatrici et le village gaulois. Diverses animations ont eu lieu : ateliers d'artisanat antique, démonstration de combat, présentation d'armes, cérémonie funéraire et visites guidées au musée.

- **Le 23 septembre** : organisation par la **DRAC, le PNRVN et la Maison de l'archéologie** de la **Journée archéologique des Vosges du Nord** à Oermingen. L'idée maîtresse de cette rencontre était de permettre des échanges entre les différents acteurs professionnels et bénévoles qui œuvrent dans le domaine de l'archéologie sur le territoire du PNRVN. De même elle a permis de faire l'état des lieux des potentialités archéologiques qu'offre ce territoire, de dégager des pistes de réflexion par la confrontation des expériences de chacun, mais aussi de présenter ses richesses et ses particularités. Les sites archéologiques en milieu forestier sont encore peu connus et relativement sous-

documentés sur le plan archéologique. Notre objectif est donc de faciliter la redécouverte de ce patrimoine, son étude et sa protection.

- **Le 29 octobre**, a eu lieu la cinquième édition des « Amuse-musées », organisé par « l'Atelier terrain vague ». Le thème a été, comment se glisser dans la peau d'un archéologue et reconstituer sa propre collection d'objets archéologiques avec des supports en carton.

- **Le 10 décembre** : participation au marché de Noël de Bouxwiller. Les 10 musées partenaires y ont été présents avec un stand. C'était l'occasion de trouver en complément de la carte cadeau, des produits originaux issus des boutiques des musées et la documentation de chacun d'eux.

### Les points marquants :

#### Animations : Ateliers pédagogiques d'une journée ou ½ journée et groupes divers :

- **1595** scolaires, centres aérés et groupes divers (goûters d'anniversaire, mardis et mercredis récréatifs). **1542** pour l'année 2016
- Amuse-musées : **44** personnes
- Nuit européenne des musées : **95** personnes
- Journées européennes du patrimoine : **368** personnes
- Visites guidées avec l'OT, de la maison néolithique et des thermes antiques : **60** personnes.

#### Séminaire :

**Le 23 septembre** : organisation avec la DRAC, le PNRVN et la Maison de l'archéologie de la Journée archéologique des Vosges du Nord à Oermingen. **70** personnes de formation diverses ont participé à cette manifestation.

#### Bilan physique :

Le tableau ci-dessous récapitule les entrées physiques mensuelles sur les 10 dernières années.

#### TOTAL DES ENTREES MENSUELLES - MAISON DE L'ARCHEOLOGIE – 2008 à 2017

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
2008	23	29	275	248	615	627	159	106	287	136	114	66	2.685
2009	18	88	244	280	649	607	469	199	2926	591	109	54	6.234
2010	277	106	432	521	693	882	245	197	2771	250	233	66	6.673
2011	73	266	110	293	823	673	237	257	1912	356	108	71	5.179
2012	50	30	293	309	509	1382	258	161	3547	114	61	132	6.846
2013	27	9	126	440	519	604	130	101	97	43	14	31	2.141
2014	39	36	155	311	539	439	112	151	188	436	153	127	2.686
2015	19	120	165	241	304	694	133	149	582	359	145	133	3.044
2016	136	196	162	254	542	540	149	133	530	173	216	14	3.045
2017	16	15	141	68	403	835	243	131	411	219	80	114	<b>2.676</b>

**Entrées physiques 2017 par catégories : en jaune les activités encadrées pour scolaires et autres, soit 1595 enfants**

INTITULE	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
ADULTE	0	0	34	9	3	0	16	33	8	34	0	0	137
ENFANT	0	0	4	1	2	0	11	21	0	7	0	0	46
RETRAITE	0	0	2	10	5	5	27	35	23	9	0	0	116
ETUDIANT	0	0	2	2	0	0	3	15	0	0	0	0	22
GROUPE ADULTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GROUPE ENFANT	0	0	0	0	0	0	30	0	0	0	0	0	30
1/2 JA ANNIVERSAIRE	14	13	0	0	0	0	0	7	8	22	6	16	86
JA CENTRE AERE	0	0	0	0	0	0	49	0	0	0	0	0	49
1/2 JA CENTRE AERE	0	0	0	0	0	0	78	0	0	0	0	0	78
1/2 JA Mardi/merc récréatifs	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	5
JA SCOLAIRES	0	0	13	31	113	450	0	0	0	105	30	50	792
1/2 JA SCOLAIRES	0	0	75	0	141	299	0	0	0	0	33	37	585
ADULTE ACCOMPAG. GRATUIT	2	2	10	10	38	76	24	1	1	19	11	11	205
ADULTE GRATUIT	0	0	1	5	65	4	5	14	282	3	0	0	379
GROUPE ADULTE GRATUIT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ENFANT GRATUIT	0	0	0	0	36	1	0	0	89	20	0	0	146
GROUPE ENFANT GRATUIT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	16	15	141	68	403	835	243	131	411	219	80	114	2676

**Promotion sur différents supports médiatiques :**

- **Presse écrite payante et gratuite :** Feuilles de menthe, L'Alsace, le Passeport gourmand, Carnet du Parc. 13 articles parus : Les DNA, L'Alsace, Le Républicain lorrain, Leo die Tageszeitung "Die Rheinpfalz", Maxiflach...
- **Affichages :** circuit du Moulin 9, réseau des musées, les OT...
- **Le carnet d'offre pédagogique :** distribué dans tout le Bas-Rhin et la proche Moselle.
- **Internet :** site de la Ville, page Facebook Pro, « Les musées de France », Tourisme67, Archéographe, Gîtes de France, ACMA (musées d'Alsace), JDS, Offices de tourisme.
- **TV:** Tv3v.
- **Reportages consacrés au musée et à la ville :**
  - France 3 Alsace Rund-Um "Traces romaines en Alsace"
  - France 3 Grand Est:

**Partenariats :**

- Centre Albert Schweitzer
- Université populaire PAMINA de Wissembourg
- Office du tourisme de Niederbronn-les-Bains et environs
- Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Association « Cun Ulmer Grun »
- Association « Les Médiomatrici »
- Archéologie Alsace
- Le château du Liebfrauenberg
- CINE de Munschausen
- Collège de Niederbronn-les-Bains
- Réseau animation intercommunal (RAI)

### **Perspectives 2018 :**

- **Le 8 mars** : inauguration de l'exposition de maquettes retraçant l'évolution de l'habitat de la Préhistoire à l'époque contemporaine. Visites guidées de l'expo : le jeudi 22 mars et le vendredi 20 avril.

- **Le 16 mars** : visite de la section gallo-romaine du musée avec comme point fort la découverte du thermalisme dans l'antiquité à Niederbronn-les-Bains. Des fouilles archéologiques ont établi l'existence d'une cité romaine entre le I<sup>er</sup> siècle et le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, des traces de cette époque sont encore visibles au cœur de la ville actuelle.

- **Le 27 avril** : visite découverte de la section Préhistoire du musée et de l'Expéridrome avec sa maison néolithique, pour comprendre les modes de vie de nos ancêtres et comment ils composaient avec leur environnement il y a 7000 ans. Les restes de groupes humains qui nous ont précédés ici ou ailleurs, nous renseignent sur leur façon de vivre et leurs capacités à résoudre des problèmes techniques. Grâce à l'archéologie, ils peuvent encore, à travers les siècles, nous transmettre leur expérience pour qu'elle éclaire et enrichisse la nôtre.

- **Le 19 mai « Nuit des musées »** : Des visites guidées par M. GEROLD seront à nouveau proposées au public. Par ailleurs, M. Alain d'INCA, le concepteur de l'exposition temporaire « des hommes et leurs habitats » sera également sur place.

- **Juillet / Aout : sorties organisées en commun avec l'Office de tourisme de Niederbronn :**

- **Le 13 juillet** : visite de la section gallo-romaine du musée et des thermes antiques de Niederbronn-les-Bains.

- **Les 18 août et 29 septembre**, visite découverte de la section préhistorique du musée et de «l'Expéridrome» pour comprendre et retrouver les gestes et les modes de vie de nos ancêtres il y'a 7000 ans.

- **du 1er au 4 aout** : De l'habitat préhistorique à la ville contemporaine, projet organisé par le Centre Albert Schweitzer : s'interroger sur le rapport de l'homme à son environnement à travers différentes activités et visites, sachant que la moitié du séjour se passera à Niederbronn-les-Bains ("Back to the roots", cimetière donc rites funéraires et construction du paysage, Land'art) et l'autre moitié à Pirmasens (culture urbaine, Street Art sous ses différentes formes, aménagement et appropriation de l'espace urbain par les habitants et rapport à la forêt des alentours), *projet en construction...*

- **Le 9 septembre** se dérouleront les Amuse-musées : pour l'occasion le public pourra découvrir de façon sensorielle différentes formes d'habitation et leurs matériaux. Une maison néolithique reconstituée dialoguera avec une sélection d'objets tactiles amenant à réfléchir sur l'habitat : nids, cocons, ruches, fourmilières, carapaces, coquilles, rochers. Cette expérimentation s'achèvera avec la création d'un habitat de la taille d'un oiseau, d'un insecte ou d'une personne minuscule pour éprouver les matières que sont la terre et le végétal par le modelage et le tressage.

- **Les 16 et 17 septembre** : à l'occasion des « Journées européennes du patrimoine », le village gaulois animait d'habitude l'expéridrome. Diverses animations étaient proposées : ateliers d'artisanat antique (travail du cuir, cotte de maille, frappe monétaire, tissage...), démonstration de combat et présentation d'armes (sous réserve).

- **En Décembre** : participation au marché de Noël de Bouxwiller. Les 10 musées partenaires y sont présents avec un stand. Ce sera à nouveau l'occasion de présenter nos musées aux visiteurs, les produits issus des boutiques des musées et la documentation de chacun d'eux.

### ***Le Conseil Municipal,***

***prend acte de la présentation du Bilan 2017 de la Maison de l'Archéologie et des perspectives pour l'exercice 2018.***

## **6/2. Point Lecture – Bilan 2017 et perspectives 2018.**

### **Fonctionnement**

Le Point lecture est ouvert

- Le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
- Le vendredi de 16h à 19h
- le samedi de 10h à 12h -Fermeture le samedi à partir du 18 novembre 2017

Le Point lecture est ouvert en dehors des heures aux scolaires lors des expositions proposées par la BDBR (Cf expositions). Accueil de la maternelle au collège en fonction du type d'exposition. Accueil des centres aérés en rapport avec la lecture (essentiellement le RAI).

### **Les tarifs des abonnements (validité de 12 mois) n'ont pas augmenté en 2017 :**

- Adultes : 7,10 €
- Enfants : 2,50 €
- Curistes : 2 € (durée : 3 semaines)

Les livres sont empruntables pour une durée de 4/5 semaines et peuvent être prolongés par téléphone, mail ou sur place. Etant donné la fermeture du samedi, les lecteurs peuvent prendre plus de livres que les 5/6 prévus et en cas de retard les rendre en dehors des heures d'ouverture du Point lecture.

Le point lecture propose un fond de livres propres (achats et dons) et un fond de livres prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt de Betschdorf, renouvelé 2 fois dans l'année (600 documents renouvelés). Une navette mensuelle proposée par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin permet de diversifier l'offre auprès de nos lecteurs (le lecteur fait la demande après s'être inscrit sur le site ou nous commandons à leur place s'ils le désirent. Les documents sont livrés par le personnel de la BDBR, chaque mois. La BDP souligne que ce service fonctionne très bien chez nous. Des dons de particuliers et de lecteurs viennent agrémente cette offre.

Comme chaque année, une volontaire ICE se joint à l'équipe. Elle partage son temps entre le Point lecture et le musée. Lukas Trauner (volontaire allemand) partage son travail en fonction des besoins entre la Maison d'Archéologie et le Point Lecture. Lukas est chargé entre autres de l'animation du mardi après-midi. Il accueille les enfants à partir de 15h30 et les fait goûter et participe avec les bénévoles au bricolage. En ce qui concerne le Point Lecture, il effectue les différentes tâches (accueil à partir de novembre en général), couverture, indexation, inventaire, cotation, rangement, élaboration des tracts, affiches...).

## 1. Les animations 2017 :

### a) Lecture de contes et d'albums

La nouvelle formule intitulée « Le conte est bon ! » marche bien (moyenne de 7 enfants par animation). Formule incluant ½ heure de lecture et ½ heure de bricolage. L'animation a lieu tous les mardis (hors vacances scolaires). Ce qui nécessite une implication et une disponibilité plus grande pour les bénévoles que nous remercions particulièrement.

Nombre d'animations : 30

Nombre de participants : 207 sur l'année soit une moyenne de 7 enfants par animation

La moyenne d'âge est de 6 ans

b) Accueil/partenariat avec le Réseau d'animation pendant ou en dehors des centres aérés (recherche de livres sur un thème donné, commande auprès de la BDBR, mise à disposition de l'espace point lecture et de livres ou autres supports, lectures de contes et d'albums si il le demande).

c) Expositions et animations autour de l'exposition (expos prêtées par la BDBR et en visite libre pendant l'ouverture du Point Lecture). Les animatrices utilisent le thème des expositions pour la lecture et le bricolage. Dans la mesure du possible chaque enfant repart avec une fiche d'infos sur le point lecture.

- du 4 janvier au 28 février : exposition « Ambiances et fêtes de l'hiver » - 49 élèves ont participé aux animations (CLIS et collège)
- du 8 mars au 29 avril : exposition « Jeux de sociétés »
- du 3 mai au 28 juin : exposition « Mots animaux », expo pour les petits
- du 27 septembre au 25 novembre : exposition sur la bande dessinée - 56 élèves ont participé aux animations (collège)

Animations auprès des scolaires en 3 ateliers tournants avec visite de l'exposition (quizz), lecture d'albums, et bricolage. Mme Wendling contacte par mail les écoles qui répondent favorablement ou non en fonction du thème ou de leur agenda. Elle réunit les conteuses bénévoles et certains professeurs intéressés pour examiner l'exposition, discuter des animations etc. et établir le calendrier d'animations. Chaque bénévole s'inscrit aux différentes animations en fonction de ses disponibilités. Certains documents de la malle sont empruntés par les professeurs pour leurs élèves avec une date de retour. Le reste des documents des malles (sauf ceux servant à l'animation des bénévoles) est mis sur une table de présentation et empruntables par le public sous réserve de date de retour.

### d) Participation des conteuses lors du festival Mômes en scène 2017

Lecture de contes, albums, Kamishibai, raconte-tapis etc... et mise à disposition de livres, BD du Point Lecture (dons).

e) Participation des conteuses dans les écoles ou crèches alentours (livres, raconte-tapis, lirettes à lire, Kamishibai... prêts de la BDBR ou livres du Point lecture) - environ tous les 15 jours (Mme Ertzinger se rend régulièrement à la crèche pour faire la lecture et Mme Becker dans le cadre de « Lire et faire lire » à Reichshoffen ou à l'école maternelle de Goersdorf). Le point lecture commande régulièrement des supports à la BDBR pour diversifier la lecture (dans la mesure du possible livrés et retournés par la navette).

f) Participation à « livres en fêtes », le dimanche 25 juin de 14h à 19h, place du Bureau Central et place du Casino.

- Mise à disposition de livres (romans, BD... collectés auprès des écoles et dons de lecteurs ou particuliers) dans des caisses.
- Présentation du Point Lecture et du matériel nouvellement acquis pour les séniors (livres gros caractères, loupes, chevalets, livres « audio » (Mina et Meret) + mise à disposition de tracts.
- Lecture de contes et albums, kamishibai par les conteuses bénévoles

g) Remplissage et vérification de la boîte à livres du Golf sur Piste (environ 1 fois par mois parfois plus)- Certaines personnes jouent le jeu, on trouve de nombreux de livres en allemand ou encore en mauvais état ; certains livres ont été brûlés mais dans l'ensemble cette boîte à livres remplit sa fonction. Quand c'est possible ; on met des étiquettes sur les livres pour rappeler les conditions d'utilisation.

h) Cette année, nouveauté : prêt de livres (dons), romans BD, magazines et autres à la Piscine les Aqualies en début de saison estivale. Gestion de la location par la piscine. Sera reconduit en 2018.

## 2. Bilan physique :

**Lecteurs inscrits** : 282 individuels et groupes dont 267 **inscrits actifs (142 résidents de Niederbronn)**

**Emprunteurs actifs** (ayant effectué au moins un emprunt) : 246 (dont 3 collectivités) dont **69 nouveaux inscrits**

- 173 inscriptions individuelles et 70 inscriptions familiales dont 126 de Niederbronn et 117 extérieurs, 3 groupes

- 225 inscriptions payantes (hors groupe) et 18 (inscriptions gratuites-bénévoles et membres du personnel)

### Répartition des lecteurs actifs par tranche d'âge :

106 de 0 à 14 ans

85 de 15 ans à 64 ans

46+ 6=52 (dates non connues-pas d'obligation pour les lecteurs de remplir l'âge) de 19 et +  
(adaptation des tranches horaires sur celles demandées par le Service du livre et de la lecture) –

Le tableau ci-dessous récapitule les entrées Point lecture (inscriptions et réinscriptions+ animations) 2011-2017 :

Années	Adulte	Enfant	Curiste	Animation Lecture	Animation Scolaire	Adulte Accompagnant gratuit	Total
2011	77	46	6	129	429	97	784
2012	63	46	2	71	73	30	285
2013	69	52	8	110	50	4	293
2014	76	68	12	113	567	38	874
2015	105	68	11	105	191	15	495
2016	92	86	7	106	286		577
2017	86	76	7	105	207		481

Nombre de prêts : 6863 (dont 2875 pour les adultes-3988 pour les enfants - 7 audios et 58 vidéos). En 2017, les livres empruntés sont essentiellement des romans adultes, viennent ensuite les albums, et les BD jeunes).

### 3. Budget et recettes :

Budget alloué pour les documents :

- 1.500 € pour l'achat de documents – romans -biographies, BD, JA, JH et alsatiques-dont budget supplémentaire pour achat de matériel de lecture séniors (chevalets de lecture, loupes, ainsi que des livres « large vision » pour le confort des séniors et une dizaine de livres « audios ».  
2 séniors ont déjà bénéficié de ce dispositif (chevalets et loupes). Un troisième est en cours. Les livres audios pour l'instant, n'ont pas trop de succès. Les lecteurs même ceux qui ont des problèmes de vue préfèrent attendre le dernier moment pour les utiliser.
- 361 € pour les abonnements (Youpi, Wapiti, Popi, Pomme-d'api, Petites-mains, Tralalire, Belles histoires) et (petites-mains tous les 2 ans) -Le magazine « petites-mains (bricolage) a été changé par Bayard par le magazine « Tobogan ». Le succès escompté n'étant pas au rendez-vous.

Nous fonctionnons aussi en grande partie par des dons de particuliers et de lecteurs.

**Recettes inscriptions : 908,50 €**

### 4. Publicité :

La publicité pour les animations est faite dans les écoles, dans les magasins de Niederbronn, par la distribution de tracts, d'affiches jusqu'en Moselle proche. Envoi d'affiches dans différentes structures (bibliothèques, points lectures environnants et Moselle proche), sur le site internet de la ville, par

infographie sur le câble local, dans les DNA, le Maxi Flash. Dépôt d'affiches et de tracts au Point lecture, au Moulin 9, RAI, Mairie, Office de Tourisme...

Distribution de tracts lors du Festival Mômes en scène 2017 et « livres en fête 2017 »

### **5. Perspectives 2018 :**

Différentes expositions prévues prêtées par la BDBR. Reste à définir les expositions :

- . Exposition « il était une fois les contes », du 17 janvier au 28 février
  - . Exposition « Fleuves et rivières », du 7 mars au 18 avril
  - . Exposition « Carnets de voyages », du 16 mai au 30 juin
  - . Exposition « la chine », du 3 octobre au 16 novembre (en attente de confirmation)
  - . Exposition « le courrier postal », du 20 novembre à fin décembre (idem)
- Participation au Festival Mômes en Scènes
  - Participation à « Livres en fête », le dimanche 24 juin de 15h à 19h

Mme le Maire rappelle qu'un partenariat avec le service Qualité de Vie de la Ville permettra le portage de paniers « lecture » à l'attention des résidents de l'EHPAD. Le Point Lecture commande des malles pédagogiques à la BDBR et le service Qualité de Vie se chargera de l'animation.

Par ailleurs, un groupe de 8 bénévoles du service Qualité de Vie a suivi une formation pour proposer, à la demande, des lectures à domicile à compter de la rentrée.

Les lectures de contes suivies d'un goûter connaissent une bonne fréquentation tous les mardis après-midis. Il y aura cependant lieu de changer les horaires à la rentrée suite au retour à la semaine des 4 jours pour les scolaires, à priori 16h15.

Mme WEISS rappelle l'installation d'une boîte à livres en cours dans la Rue du Stade, sous la forme d'une ancienne cabine téléphonique. Mme le Maire précise que ce projet est mené par le CAFASOL et la Ville pour proposer une boîte à livres sur l'espace à proximité des écoles et du complexe sportif.

### ***Le Conseil Municipal,***

***prend acte de la présentation du Bilan 2017 du Point Lecture de la Maison de l'Archéologie et des perspectives pour l'exercice 2018.***

### **6/3. Relais Culturel Le Moulin9 – Bilan de la saison culturelle 2016-2017 – Saison Culturelle 2018-2019.**

Mme le Maire expose :

#### **La saison 2016-2017 :**

- Poursuite du partenariat avec la Castine de Reichshoffen avec une saison et une plaquette commune.

- Communication pour augmenter la fréquentation aux spectacles de saison et séduire de nouveaux publics (Presse écrite, radio, TV, jeux-concours, promotions, réseaux sociaux, mise en place de kakemonos...)
- Présence au monde associatif (théâtre, chorales, musiques)
- Gestion de l'exposition « Imagin'Air »
- Poursuite des Conférences du Moulin 9
- Partenariat actif avec le collège : forum des métiers, soirée des talents, spectacles jeune public avec actions pédagogiques des troupes
- Poursuite de la programmation des Guinguettes estivales.
- Reconduction de la résidence d'artistes associés « Rendre la Ville culturelle » avec le « Théâtre Lumière et d'autres artistes » se poursuit sur une base de 6 lectures publiques gratuites dans différents lieux comme : le rocher de la Liese, la Salle Mandel du Moulin 9, Salle de Musique ou encore à la Guinguette.
- Afin de proposer une programmation commune cohérente ; certaines esthétiques, et donc fiches actions, sont spécifiques à chacun des Relais Culturels. C'est le cas de la danse et du théâtre Alsacien pour la castine et des musiques amplifiées et théâtre de boulevard pour le Moulin9.
- La recherche de spectacles se fait par chaque structure, avec une mise en commun des dates et de la ligne de programmation en vue d'une saison culturelle harmonieuse.
- Poursuite de l'activité « Atelier Théâtre » en vue de la création d'un spectacle tout public par des jeunes (à raison de 232 heures de préparation). Atelier articulé en deux sections : Collège (11 jeunes), Primaire (8 jeunes)
- Festival de musique « En Pays d'Alsace »
- Accueil de 2 spectacles Jeunes Public délocalisés par la Castine
- A Friejohr Fer Unseri Sproch : Soirée alsacienne avec le Pasteur Steiner, Michel Wackenheim, et lectures de fables...), 150 spectateurs
- Concert des Noëlies décentralisé à l'église protestante, avec l'ensemble « K'sang », 350 spectateurs

#### **Au niveau de la fréquentation : Statistiques Générales par saisons**

Saisons	Abonnements	Spectacles	Nbre de représentations	Chiffre d'affaire	CA/représentation	Fréquentation moyenne
2010/2011	112	9	10	23.661 €	2.366 €	203
2011/2012	71	10	16	36.171 €	2.261 €	145
2012/2013	36	12	13	23.338 €	1.795 €	244
2013/2014	33	10	18	21.862 €	1.215 €	204
2014/2015	18	8	10	18.988 €	1.899 €	189
2015/2016	28	9	11	16.400 €	1.491 €	204
2016/2017	45	7	7	20.632 €	2947 €	271
2017/2018 A ce jour	67	4 2 restants	4 2 restants	17.040,50 €	4.260 €	448

*Mme le Maire relève l'augmentation du nombre d'abonnements sur la saison 2017/2018, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, et précise que les chiffres présentés ne reflètent pas l'intégralité de la saison puisqu'il reste encore 2 spectacles.*

#### **Détail des spectacles et répartition financière**

<i>Dates</i>	<i>Spectacles</i>	<i>Cachets HT/ Spectacles</i>	<i>Coûts afférents aux spectacles*</i>	<i>Coûts globaux</i>
9 septembre 2016	Ouverture de saison Castine	800,00 €	0,00 €	800,00 €
1 octobre 2016	Cock Robin	14 500,00 €	1 100,00 €	15 600,00 €
15 octobre 2016	Paho Saga	4 500,00 €	1 850,00 €	6 350,00 €
19 novembre 2016	Délires en scène	5 000,00 €	1 650,00 €	6 650,00 €
28 janvier 2017	Comédie de boulevard	3 500,00 €	1 650,00 €	5 150,00 €
11 mars 2017	Luc Arbogast et invité	13 700,00 €	1 100,00 €	14 800,00 €
8 avril 2017	Baptiste Lecaplain	8 000,00 €	4 000,00 €	12 000,00 €
24-juin-2017	Ragn'Boogie	2 000,00 €	1 850,00 €	3 850,00 €
24 décembre 2017	Noëlies		300,00 €	300,00 €
Septembre à juin	Résidence / Lectures	6 000,00 €	1 200,00 €	7 200,00 €
Juillet août 2016	Guinguettes / Ville	8 000,00 €		8 000,00 €
Juin à Septembre	Imagin'Air	5 000,00 €		5 000,00 €
	<b>Totaux 1</b>	<b>71 000,00 €</b>	<b>14 700,00 €</b>	<b>85 700,00 €</b>
	<b>Total général</b>	<b>85 700,00 €</b>		

\* : Catering, techniciens, location de matériel, repas, hébergement, transport etc...

## Saison 2016/2017 Budget Artistique

---

## Manifestations états d'encaissement de l'année 2017

			Arrhes	Soldes
CLIENTS	DATES	SOMMES	Sommes	Sommes
<b>Vœux du Maire</b>	<b>06/01/2017</b>	<b>Mise à dispo.</b>		
<b>Harmonie Municipale</b>	<b>08/01/2017</b>	<b>Mise à dispo.</b>		<b>175,00 €</b>
Association Dièz'elles	14/01/2017	400,00 €	200,00 €	<b>200,00 €</b>
Mme Lucia LOPES	19/02/2017	340,00 €	170,00 €	<b>170,00 €</b>
USN NIEDERBRONN- LES- BAINS	11/02/2017 (annulée)	442,00 €	221,00 €	
Mme Nawal TAYEBI	25/02/2016	400,00 €	200,00 €	<b>200,00 €</b>
Cie le Poulallier (convention RAI)	20 au 22/01/2017			
Crédits Mutuel Vosges du Nord	03/03/2017	1 120,00 €		<b>1 271,00 €</b>
Association ABC Danse	tous les mercredis			<b>220,00 €</b>
Ass. P2EPGS	18/03/2017	342,00 €	171,00 €	<b>171,00 €</b>
<b>EMCN M. Loïc CAYLA</b>	<b>25&amp;26/03/2017</b>	<b>Mise à dispo.</b>		
Harmonie Municipale Mme MARTIN Fabienne	02/04/2017	542,00 €	271,00 €	<b>271,00 €</b>
Association ABC Danse	tous les mercredis			<b>160,00 €</b>
Com Com Périscolaire	14/12/2016			<b>155,00 €</b>
Com Com Halte Garderie	15/12/2016	723,00 €		<b>723,00 €</b>
Association Autour de l'Ecole	29/04/2017	558,00 €	279,00 €	<b>279,00 €</b>
<b>Réseau Animations Intercommunal</b>		<b>Mise à dispo.</b>		
USN NIEDERBRONN- LES- BAINS	06/05/2017 (annulée)	442,00 €	221,00 €	
<b>Com Com Forum de l'enfance</b>	<b>14/05/2017</b>	<b>Mise à dispo.</b>		
<b>Collège Soirée des Talents</b>	<b>20/05/2017</b>	<b>Mise à dispo.</b>		
M. Frédéric REISS	22/05/2017	70,00 €		<b>70,00 €</b>
Ass PE2CMN	02/06/2017	120,00 €		<b>120,00 €</b>
M. Christian GLIECH	06/06/2017	90,00 €		<b>90,00 €</b>
M. Frédéric REISS	15/06/2017	70,00 €		<b>70,00 €</b>
Société de Gym et de Tir	17/06/2017	230,00 €	115,00 €	<b>115,00 €</b>
Théâtre de la cour à Jardin	09 au 11/06/2017	870,00 €	435,00 €	<b>555,00 €</b>
<b>Groupe Scolaire Mme Waechter</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>Mise à dispo.</b>		
Association ABC Danse	tous les mercredis			<b>200,00 €</b>
Mme Thiphaine THOMAZEAU & M. Ludovic PENA	05/08/2017	470,00 €	235,00 €	<b>235,00 €</b>
Mme Emma STEPHAN	12/08/2017	470,00 €	235,00 €	<b>618,00 €</b>
Mme Gulnur KILICDEMIR	27/08/2017	633,00 €		<b>642,00 €</b>
Réseau Animations Intercommunal	Annuelle	6 100,00 €		<b>6 100,00 €</b>
Mme Emmanuelle FAGANT	2 & 3/09/2017	1 314,00 €	657,00 €	<b>748,00 €</b>
Ass. Autour de l'Ecole	09/09/2017	558,00 €	279,00 €	<b>279,00 €</b>
<b>Association de Fleurs, Fruits et Jardins</b>	<b>23/09/2017</b>	<b>Mise à dispo.</b>		
Association de Fleurs, Fruits et Jardins	24/09/2017	298,00 €	149,00 €	<b>149,00 €</b>
Ass. Lions Club	30/09/2017	482,00 €	241,00 €	<b>484,00 €</b>
<b>Com Com</b>	<b>04/10/2017</b>	<b>Mise à dispo.</b>		
Ass. Vosgirunners	06/10/2017	250,00 €	125,00 €	<b>179,00 €</b>
Ass. Offwiller	07/10/2017	559,00 €	279,50 €	<b>279,50 €</b>
<b>Com Com</b>	<b>11/10/2017</b>	<b>Mise à dispo.</b>		
MK Reisen	14/10/2017	205,00 €	102,50 €	<b>102,50 €</b>
MK Reisen	15/10/2018	205,00 €		<b>205,00 €</b>
M. Arnaud SCHWEICKERT	28/10/2017	340,00 €	170,00 €	<b>187,00 €</b>
<b>Association de Fleurs, Fruits et Jardins</b>	<b>09/11/2017</b>	<b>Mise à dispo.</b>		
Association APE2CMN	04/11/2017	342,00 €		<b>342,00 €</b>
<b>Association APE2CMN</b>	<b>05/11/2018</b>	<b>Mise à dispo.</b>		
Mme Martine RAICHLÉ	18/11/2017	633,00 €	316,50 €	<b>633,50 €</b>
Aviculteurs	24 au 26/11/2017	674,00 €	337,00 €	<b>341,00 €</b>
<b>Fête de Noël du personnel</b>	<b>02/12/2016</b>	<b>Mise à dispo.</b>		
Paroisse Protestante	03/12/2017	652,00 €	326,00 €	<b>336,00 €</b>
Association ABC Danse	tous les mercredis			<b>260,00 €</b>
Com Com Halte Garderie	14/12/2017	548,00 €		<b>618,00 €</b>
<b>Groupe Scolaire Mme Waechter</b>	<b>16/12/2018</b>	<b>Mise à dispo.</b>		
Mme emilie SCHWAGER	31/12/2018	320,00 €	160,00 €	<b>160,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>21 812,00 €</b>	5 735,50 €	<b>17 953,50 €</b>
<b>Total encaissé (casse et autre)</b>			<b>23 689,00 €</b>	

### **Les perspectives 2018 :**

- Il est proposé de rester concentré sur la musique sous de nombreuses formes (classique, jazz, rock, pop...) mais aussi de l'humour, théâtre...
- L'exposition Imagin'Air sera reconduite en 2018 sur la base d'un budget de 5.000 € et aura pour thème "le sable". A noter qu'un travail avec les écoles sera entrepris pour la confection de quatre panneaux.
- Le cycle de conférences se poursuivra en collaboration avec le Jardin des Sciences. Cependant, celles-ci vont évoluer car le Jardin des Sciences n'assurera plus une programmation annuelle. Le Moulin 9 complétera donc ce cycle de conférences à l'aide de son propre réseau d'intervenants locaux. M. WAMBST précise que la dernière conférence avait accueilli 80 personnes.
- La résidence d'artistes associés avec la Compagnie Articulations-Théâtre, le Collectif Turbulences et Martin Adamiec ne sera pas reconduite Le cachet de 5.000 € sera affecté à la programmation culturelle. Pour répondre aux exigences culturelles du Conseil Départemental, le Moulin 9 pourrait offrir une résidence de création à des artistes locaux (exemple : Magalie Sarah Quartet). L'unique dépense consisterait en la mise à disposition du Moulin 9 et du régisseur.
- Partenariat actif avec le collègue : forum des métiers, soirée des talents, spectacles jeune public avec actions pédagogiques des troupes.
- Accueil de 3 spectacles Jeunes Public délocalisés par la Castine
- Maintien du soutien au monde associatif (théâtre locaux, chorales, musique municipale...).
- Poursuite de l'activité « Atelier Théâtre » en vue de la création d'un spectacle tout public par des jeunes (à raison de 232 heures de préparation). Atelier articulé en deux sections : Collège (12 jeunes), Primaire (12 jeunes)
- Coorganisation de la programmation du festival « Mômes en scène » et soutien du festival « En pays d'Alsace »
- Fête de la musique du 21 Juin
- Réflexion sur l'accueil de congrès, Assises Nationale du Patrimoine Culturel et du Développement Touristique des 19 et 20 Septembre 2018
- Développement de l'activité de location de salle (Mariages, Associations, séminaires...)

Au niveau de la location des salles, le planning 2018 est déjà chargé et des démarches sont toujours en cours pour développer renforcer cette activité (proposition des salles sur des sites de réservation, etc...).

A ce jour, 32 dates payantes et 16 dates de mises à disposition, ont été confirmées et devraient engendrer une recette prévisionnelle de 21.398 € sur l'exercice 2018.

### **Propositions de spectacles et de répartition financière pour la saison culturelle 2018/2019.**

Concernant la saison culturelle 2018-2019, la programmation n'était pas complètement finalisée au moment de la présentation en Commission Culture.

Le Conseil Municipal est amené à prendre acte de la présentation du bilan et de valider la programmation définitive de la saison culturelle 2018-2019 et la répartition financière entre la Ville et la Casino.

Mme le Maire expose :

Dans le cadre de leur mission d'animation, et conformément aux dispositions (article 13) du nouveau contrat de délégation de service public, le Casino participe, à hauteur de 50.000 € H.T. maximum, au financement de la saison culturelle se déroulant au Moulin 9.

Le tableau ci-dessous récapitule la proposition de programmation pour la saison culturelle 2018/2019, et la répartition financière en découlant :

<i>Fiche récapitulative</i>	<i>Spectacles</i>	<i>Cachets HT/ Casino</i>	<i>Cachets / Ville</i>
14 septembre 2018	Ouverture de Saison à la Castine		1 250,00 €
13 octobre 2018	Magalie Sarah Quartet	2 500,00 €	
7 décembre 2018	La cour des miracles	4 500,00 €	
23 décembre 2018	Noëlies		200,00 €
12 janvier 2019	Bill Deraime et IllRiver en 1ère partie 1000	9 240,00 €	
2 février 2019	Bohemian Dust - debout	4 540,00 €	
16 mars 2019	Spirit of Ireland	12 540,00 €	
30 mars 2019	Bernard Mabille	11 940,00 €	
18 mai 2019	C'était pas prévu comme ça	3 500,00 €	
	Résidences	0,00 €	
Juillet août 2019	Guinguettes / Ville		8 500,00 €
Juin à Septembre	Imagin'Air	1 240,00 €	3 760,00 €
<b>Totaux</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>13 710,00 €</b>
<i>Participation Casino au titre de la DSP</i>	50 000,00 €		

qu'il est proposé de faire valider par le Conseil Municipal.

Mme le Maire indique qu'une réflexion devra être menée pour la saison 2019-2020 pour l'accueil d'une nouvelle résidence puisqu'il s'agit d'un des éléments entrant dans le contrat d'objectifs du Conseil Départemental.

Mme le Maire rappelle l'importance de travailler à la concrétisation d'un programme également adapté à l'accueil des Séniors avec l'une ou l'autre matinée, et le travail mené conjointement avec les CMJ pour disposer d'une offre culturelle adaptée au jeune public.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mai 2018,

Vu le contrat de délégation de service public « casino » signé le 17 juin 2013, et notamment les articles 12 et 13,

Vu les obligations en termes d'animations du délégataire,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 24 Avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

de valider la proposition de programmation pour la saison culturelle 2018/2019, ainsi que la répartition financière entre la Ville et le Casino, comme présentée ci-après :

<i>Fiche récapitulative</i>	<i>Spectacles</i>	<i>Cachets HT/ Casino</i>	<i>Cachets / Ville</i>
14 septembre 2018	Ouverture de Saison à la Castine		1 250,00 €
13 octobre 2018	Magalie Sarah Quartet	2 500,00 €	
7 décembre 2018	La cour des miracles	4 500,00 €	
23 décembre 2018	Noëlies		200,00 €
12 janvier 2019	Bill Deraime et IllRiver en 1ère partie 1000	9 240,00 €	
2 février 2019	Bohemian Dust - debout	4 540,00 €	
16 mars 2019	Spirit of Ireland	12 540,00 €	
30 mars 2019	Bernard Mabille	11 940,00 €	
18 mai 2019	C'était pas prévu comme ça	3 500,00 €	
	Résidences	0,00 €	
Juillet août 2019	Guinguettes / Ville		8 500,00 €
Juin à Septembre	Imagin'Air	1 240,00 €	3 760,00 €
<b>Totaux</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>13 710,00 €</b>
<i>Participation Casino au titre de la DSP</i>	50 000,00 €		

**prend acte :**

de la présentation du bilan de la saison culturelle 2016-2017 du Moulin9 et des perspectives de la saison 2018-2019.

**6/4. Relais Culturel Le Moulin9 – Actualisation de la grille tarifaire.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**6/5. Convention relative à l'organisation de la buvette et du vestiaire du Moulin 9 pour la saison culturelle 2018-2019.**

Mme le Maire expose :

Dans le cadre de la prochaine saison culturelle du Moulin 9, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le renouvellement de la convention passée avec l'O.C.S.L. pour le service de buvette et vestiaire, sachant que l'actuelle convention est en vigueur jusqu'au 16 Juin 2018 inclus.

Depuis la reprise en régie, ces prestations sont en effet assurées par l'O.C.S.L., présidé par M. Christian KOTLENGA.

Mme le Maire rappelle que la convention liste les missions de l'association, le calendrier des manifestations, les modalités en cas d'annulation, les démarches à réaliser, les obligations en termes d'assurance et les conditions de mise à disposition du site.

A ce sujet, et au vu du service rendu, il est proposé d'accorder gracieusement la mise à disposition des locaux nécessaires à la mise en place de ces services, afin de garantir les mêmes conditions d'exploitation que par les années précédentes.

Une éventuelle extension de la durée de la convention à plusieurs années a été évoquée en Commissions Réunies et sera étudiée avec le Président de l'O.C.S.L.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation 18 Mai 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide par 24 voix pour – 1 abstention (M. KOTLENGA) :**

a) de renouveler à l'issue de l'échéance du 16 Juin 2018, la convention avec l'association l'O.C.S.L. pour l'organisation du vestiaire et de la buvette du Moulin 9 dans le cadre de la saison culturelle 2018-2019 ;

b) d'autoriser, dans le cadre de ce renouvellement de convention, la mise à disposition gracieuse du site et des équipements présents.

c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **6/6. Convention relative à l'organisation des Guinguettes – Saison estivale 2018.**

Mme le Maire expose :

Afin d'animer la vie de la station touristique, la Commune de Niederbronn-les-Bains, par le biais du Relais Culturel Le Moulin 9, organisera 9 guinguettes au Herrenberg du 03 Juillet au 28 Août 2018.

Après avoir organisé plusieurs saisons durant l'accueil et la petite restauration, le Minigolf Club n'était plus en mesure d'assurer cette prestation, et depuis 2017, la Ville a décidé de conventionner avec l'Office de Coordination des Sports et Loisirs, qui avait confié cette prestation à l'une ou l'autre association locale membre.

Il est proposé de reconduire ce conventionnement pour la nouvelle saison.

La convention a pour but de lister les missions de l'association, le calendrier des manifestations, les modalités en cas d'annulation, les démarches à réaliser, les obligations en termes d'assurance et les conditions de mise à disposition du site.

Comme par le passé, il est proposé de maintenir la mise à disposition gracieuse du site à l'O.C.S.L., afin de garantir les mêmes conditions d'exploitation que celles octroyées les années précédentes.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 18 Mai 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

#### **décide par 24 voix pour – 1 abstention (M. KOTLENGA) :**

a) d'autoriser Mme le Maire à signer une convention avec l'Office de Coordination des Sports et Loisirs pour l'organisation des guinguettes du 3 Juillet 2018 au 28 Août 2018 inclus ;

b) d'autoriser, dans le cadre de cette convention, la mise à disposition gracieuse du site et des équipements présents.

c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**7/1. Piscine Les AQUALIES : grilles tarifaires pour la saison estivale 2018 et la rentrée scolaire 2018-2019.**

Mme le Maire expose :

Comme tous les ans, il est proposé d'adopter les grilles tarifaires de la Piscine Les Aqualies :

- pour la saison estivale, avec une variation de certains tarifs des entrées publiques pendant les mois de juillet et août, ainsi que la suppression ou l'instauration de nouveaux tarifs relatifs à de nouvelles activités ;
- à compter de la rentrée de Septembre, avec le cas échéant la révision de certains tarifs, ainsi que la suppression ou l'instauration de nouveaux tarifs relatifs à de nouvelles activités ;
- pour la nouvelle année scolaire, avec le cas échéant l'adaptation de certains tarifs ;

en tenant compte de l'analyse et des propositions de M. FRANÇON, Directeur des Aqualies, des Sports et de la Vie Associative.

Pour les entrées publiques et activités, il est ainsi proposé pour cette nouvelle saison de maintenir les tarifs pratiqués depuis 2017, avec des grilles tarifaires se déclinant comme suit :

<b>PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE SAISON ESTIVALE valable du 1er Juillet 2018 au 31 Août 2018 inclus</b>			
<b>Catégories</b>	<b>Tarifs appliqués saison estivale 2017</b>	<b>Proposition de tarifs applicables saison estivale 2018</b>	<b>Observations</b>
<b>Adulte (à partir de 18 ans)</b>	5,80 €	5,80 €	Maintien tarif
<b>Enfant de moins de 4 ans</b>	1,50 €	1,50 €	Maintien tarif
<b>Enfant de 4 à 18 ans</b>	4,30 €	4,30 €	Maintien tarif
<b>½ tarif Adulte (Ab. Famille)</b>	2,50 €	<b>supprimé</b>	Applicable pour les cartes Familles délivrées de Mai à Juin 2017 avant suppression de la grille tarifaire
<b>½ tarif Enfant (Ab. Famille)</b>	2,10 €	<b>supprimé</b>	
<b>10 entrées Adulte</b>	41,00 €	41,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>5 entrées Adulte</b>	22,00 €	22,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
<b>10 entrées Enfant (4 à 18 ans)</b>	34,00 €	34,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>5 entrées Enfant (4 à 18 ans)</b>	19,00 €	19,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
<b>10 entrées Enfant - de 4 ans</b>	12,00 €	12,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>Carte 10 heures</b>	25,00 €	25,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>Carte 20 heures</b>	40,00 €	40,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an

<b>Entrée Groupe</b>	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
<b>Entrée CLSH</b>	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
<b>Carnets Comités d'Entreprise (25 entrées)</b>	102,50 €	102,50 €	Maintien tarif
<b>Entrée carte CEZAM titulaire et ayants droits</b>	4,10 €	4,10 €	Maintien tarif
<b>Activité 1 séance (hors Aquabike)</b>	9,00 €	9,00 €	Maintien tarif
<b>Activités 1 séance Aquabike</b>	11,00 €	11,00 €	Période estivale uniquement → mise en vente à compter du 11 Juin 2018
<b>Ab. Activités Adulte 10 séances (hors Aquabike)</b>	70,00 €	70,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
<b>Ab. Activités Adulte 5 séances</b>	37,00 €	37,00 €	Maintien tarif - Validité 4 mois
<b>Entrée « carte d'abonnement périmée »</b>	2,00 €	2,00 €	Sur présentation de la carte d'abonnement périmée, possibilité d'utiliser les entrées périmées moyennant le tarif fixé par entrée.
<b>Animations exceptionnelles</b>	2,00 €	2,00 €	Maintien tarif
<b>Préinscription écoles natation/triathlon</b>	8,00 €	8,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de natation / cycle (plein tarif)</b>	62,00 €	62,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de natation /cycle (tarif préinscription déduite)</b>	54,00 €	54,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de triathlon <u>Elite</u>/cycle (plein tarif)</b>	75,00 €	75,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét./cycle</u> (plein tarif)</b>	65,00 €	65,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de triathlon <u>Elite</u>/cycle (tarif préinscription déduite)</b>	67,00 €	67,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét./cycle</u> (tarif préinscription déduite)</b>	57,00 €	57,00 €	Maintien tarif
<b>Location des bassins Associations / sans surveillance</b>	85,00 €	85,00 €	Maintien tarif
<b>Location 1 à 2 lignes d'eau</b>	50,00 €	50,00 €	Maintien tarif
<b>Location bassin avec surveillance</b>	160,00 €	160,00 €	Maintien tarif
<b>Location du petit bassin</b>	90,00 €	90,00 €	Maintien tarif

M. FRANÇON souhaite pouvoir proposer à la vente dès le 11 Juin 2018, la séance d'Aquabike au tarif estival « attractif » de 11,00 €. Ce tarif étant prévu dans la grille estivale (1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août) le Conseil Municipal devra autoriser spécifiquement l'application de ce tarif à partir du 11 juin.

En réponse aux questions formulées en Commissions Réunies par rapport à grille estivale et notamment la séance d'Aquabike à 11,00 €, Mme le Maire précise qu'il s'agit de la seule période où les usagers peuvent découvrir l'Aquabike à la séance, avec un objectif attendu d'inscription aux cycles de 10 séances par la suite.

<b>PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE</b>			
<b>valable du 1er Septembre 2018 au 30 Juin 2019 inclus</b>			
<b>Catégories</b>	<b>Tarifs appliqués du 01.09.2017 au 30.06.2018 inclus</b>	<b>Proposition de tarifs applicables du 01.09.2018 au 30.06.2019 inclus</b>	<b>Observations</b>
<b>Adulte (à partir de 18 ans)</b>	5,00 €	5,00 €	Maintien tarif
<b>Enfant de moins de 4 ans</b>	1,50 €	1,50 €	Maintien tarif
<b>Enfant de 4 à 18 ans</b>	4,20 €	4,20 €	Maintien tarif
<b>½ tarif Adulte (Période promotionnelle)</b>	2,50 €	2,50 €	Maintien tarif
<b>½ tarif Enfant (Période promotionnelle)</b>	2,10 €	2,10 €	Maintien tarif
<b>½ tarif Adulte (Ab. Famille)</b>	2,50 €	<b>supprimé</b>	Applicable pour les cartes Familles délivrées de Mai à Juin 2017 avant suppression de la grille tarifaire
<b>½ tarif Enfant (Ab. Famille)</b>	2,10 €	<b>supprimé</b>	
<b>10 entrées Adulte</b>	41,00 €	41,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>5 entrées Adulte</b>	22,00 €	22,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
<b>10 entrées Enfant (4 à 18 ans)</b>	34,00 €	34,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>5 entrées Enfant (4 à 18 ans)</b>	19,00 €	19,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
<b>10 entrées Enfant - de 4 ans</b>	12,00 €	12,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>Carte 10 heures</b>	25,00 €	25,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>Carte 20 heures</b>	40,00 €	40,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>Entrée Groupe</b>	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
<b>Entrée CLSH</b>	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
<b>Carnets Comités d'Entreprise (25 entrées)</b>	102,50 €	102,50 €	Maintien tarif
<b>Entrée carte CEZAM titulaire et ayants droits</b>	4,10 €	4,10 €	Maintien tarif
<b>Activité 1 séance (hors Aquabike)</b>	9,00 €	9,00 €	Maintien tarif

<b>Ab. Activités Adulte 10 séances (hors Aquabike)</b>	70,00 €	70,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
<b>Ab. Activités Adulte 5 séances</b>	37,00 €	37,00 €	Maintien tarif - Validité 4 mois
<b>Activités 1 séance Aquabike</b>	14,00 €	14,00 €	Jour J – Maintien tarif
<b>Ab. Cycle 10 cours Aquabike</b>	110,00 €	110,00 €	Avec encadrement – Maintien tarif
<b>Location Aquabike 45 minutes</b>	5,00 €	5,00 €	Maintien tarif - Sans encadrement et entrée piscine en sus
<b>Cabine infrarouge – 1 séance</b>	5,00 €	5,00 €	Maintien tarif
<b>Cabine infrarouge – Illimité pendant 5,5 mois</b>	20,00 €	20,00 €	Limité à 75 abonnements Maintien tarif
<b>Entrée « carte d'abonnement périmée »</b>	2,00 €	2,00 €	Sur présentation de la carte d'abonnement périmée, possibilité d'utiliser les entrées périmées moyennant le tarif fixé par entrée.
<b>Animations exceptionnelles</b>	2,00 €	2,00 €	Maintien tarif
<b>Préinscription écoles natation/triathlon</b>	8,00 €	8,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de natation / cycle (plein tarif)</b>	62,00 €	62,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de natation / cycle (tarif préinscription déduite)</b>	54,00 €	54,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de triathlon <u>Elite</u>/cycle (plein tarif)</b>	75,00 €	75,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét./cycle</u> (plein tarif)</b>	65,00 €	65,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de triathlon <u>Elite</u>/cycle (tarif préinscription déduite)</b>	67,00 €	67,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét./cycle</u> (tarif préinscription déduite)</b>	57,00 €	57,00 €	Maintien tarif
<b>Location des bassins Associations / sans surveillance</b>	85,00 €	85,00 €	Maintien tarif
<b>Location 1 à 2 lignes d'eau</b>	50,00 €	50,00 €	Maintien tarif
<b>Location bassin avec surveillance</b>	160,00 €	160,00 €	Maintien tarif
<b>Location du petit bassin</b>	90,00 €	90,00 €	Maintien tarif

<b>GRILLE TARIFAIRE SCOLAIRES</b>			
<b>à partir du 1er SEPTEMBRE 2018</b>			
<b>Catégories</b>	<b>Tarifs appliqués année scolaire 2017-2018</b>	<b>Proposition de tarifs applicables année scolaire 2018-2019</b>	<b>Observations</b>
<b>1- Elèves des écoles primaires et Maternelles de Niederbronn-les-Bains</b>			
Prix de base séance	3,10 €	<b>3,10 €</b>	Maintien tarif
Déduction aide Ville	1,50 €	<b>1,50 €</b>	Maintien niveau de déduction
<b>Reste à la charge des parents</b>	1,60 €	<b>1,60 €</b>	
<b>2- Collège de Niederbronn-les-Bains</b>			
Prix de base séance	3,10 €	<b>3,10 €</b>	Maintien tarif
<b>Carte cycle</b>	31,00 €	<b>31,00 €</b>	Maintien tarif
<b>3- Cartes "CYCLE" établissements scolaires de Niederbronn-les-Bains</b>			
Ecole Primaire et Maternelles	16,00 €	<b>16,00 €</b>	Maintien tarif
<b>4- Ecoles Primaires et Maternelles des environs</b>			
Tarif de base séance	3,10 €	<b>3,10 €</b>	Maintien tarif
Carte "CYCLE"	31,00 €	<b>31,00 €</b>	Maintien tarif
<b>5- Collège des environs</b>			
Tarif de base séance	3,10 €	<b>3,10 €</b>	Maintien tarif
Carte "CYCLE"	31,00 €	<b>31,00 €</b>	Maintien tarif
<b>7- Tarif UNSS Collège de Niederbronn-les-Bains</b>			
Prix de base séance	2,30 €	2,30 €	Maintien tarif
Déduction aide Ville	0,90 €	0,90 €	Maintien niveau de déduction
<b>Reste à la charge des parents</b>	1,40 €	<b>1,40 €</b>	

Mme le Maire revient sur la discussion en Commissions Réunies concernant la réflexion à mener sur l'évolution des tarifs scolaires, en indiquant qu'il lui semble inopportun de proposer une augmentation des tarifs pour les communes membres de la CCPN.

Une proposition d'instauration d'un tarif spécifique pour les écoles hors périmètre de la CCPN avait en effet été faite, et après sollicitation d'informations complémentaires auprès de M. FRANÇON, ce dernier craint un effet inverse à celui escompté, avec une perte de fréquentation. Il faut en effet prendre en considération que les écoles situées hors périmètre représentent quelques 10.900 entrées annuelles et une recette moyenne de 33.800 €.

Il convient de rester prudent à ce sujet, car au vu des tarifs pratiqués à la séance la piscine n'est pas la moins chère du secteur, tout en précisant que nous mettons à disposition un MNS, ce qui n'est pas le cas dans d'autres piscines.

**Concernant la grille des tarifs scolaires, Mme le Maire propose d'adopter les grilles tarifaires comme présentées et de surseoir à toute augmentation de tarif pour les écoles du périmètre de la CCPN, et de ne pas instaurer de tarif spécifique pour les écoles situées hors périmètre.**

Mme le Maire rappelle également les conditions relatives aux **accompagnateurs des groupes d'enfants** :

- les accompagnateurs entrant dans le taux d'encadrement des groupes d'enfants ont accès à la piscine gratuitement ;
- outre la présence de l'encadrant (BNSSA ou diplôme conférant le titre de MNS), est requise la présence d'un animateur membre de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil, comme suit :

→ présence dans l'eau pour 5 mineurs si les enfants ont – 6 ans ;

→ pour 8 mineurs si les enfants ont + 6 ans (présence dans l'eau non obligatoire).

et dans le cadre de **l'accueil groupé de personnes en situation de handicap** :

- les accompagnateurs entrant dans le taux d'encadrement des groupes ont accès à la piscine gratuitement dans la limite de 2 encadrants pour 5 personnes.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mai 2018,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 23 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'adopter les grilles tarifaires publiques et scolaires comme présentées ci-après ;

<b>GRILLE TARIFAIRE SAISON ESTIVALE</b> <b>valable du 1er Juillet 2018 au 31 Août 2018 inclus</b>			
Catégories	Tarifs appliqués saison estivale 2017	Tarifs applicables saison estivale 2018	Observations
Adulte (à partir de 18 ans)	5,80 €	5,80 €	Maintien tarif
Enfant de moins de 4 ans	1,50 €	1,50 €	Maintien tarif
Enfant de 4 à 18 ans	4,30 €	4,30 €	Maintien tarif
½ tarif Adulte (Ab. Famille)	2,50 €	<b>supprimé</b>	Applicable pour les cartes Familles délivrées de Mai à Juin 2017 avant suppression de la grille tarifaire
½ tarif Enfant (Ab. Famille)	2,10 €	<b>supprimé</b>	
10 entrées Adulte	41,00 €	41,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
5 entrées Adulte	22,00 €	22,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
10 entrées Enfant (4 à 18 ans)	34,00 €	34,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
5 entrées Enfant (4 à 18 ans)	19,00 €	19,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
10 entrées Enfant - de 4 ans	12,00 €	12,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
Carte 10 heures	25,00 €	25,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
Carte 20 heures	40,00 €	40,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
Entrée Groupe	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
Entrée CLSH	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
Carnets Comités d'Entreprise (25 entrées)	102,50 €	102,50 €	Maintien tarif
Entrée carte CEZAM titulaire et ayants droits	4,10 €	4,10 €	Maintien tarif
Activité 1 séance (hors Aquabike)	9,00 €	9,00 €	Maintien tarif
Activités 1 séance Aquabike	11,00 €	11,00 €	Période estivale uniquement → mise en vente à compter du 11 Juin 2018
Ab. Activités Adulte 10 séances (hors Aquabike)	70,00 €	70,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
Ab. Activités Adulte 5 séances	37,00 €	37,00 €	Maintien tarif - Validité 4 mois
Entrée « carte d'abonnement périmée »	2,00 €	2,00 €	Sur présentation de la carte d'abonnement périmée, possibilité d'utiliser les entrées périmées moyennant le tarif fixé par entrée.
Animations exceptionnelles	2,00 €	2,00 €	Maintien tarif
Préinscription écoles natation/triathlon	8,00 €	8,00 €	Maintien tarif

Ecole de natation / cycle (plein tarif)	62,00 €	62,00 €	Maintien tarif
Ecole de natation /cycle (tarif préinscription déduite)	54,00 €	54,00 €	Maintien tarif
Ecole de triathlon <u>Elite</u> /cycle (plein tarif)	75,00 €	75,00 €	Maintien tarif
Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét./cycle</u> (plein tarif)	65,00 €	65,00 €	Maintien tarif
Ecole de triathlon <u>Elite</u> /cycle (tarif préinscription déduite)	67,00 €	67,00 €	Maintien tarif
Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét./cycle</u> (tarif préinscription déduite)	57,00 €	57,00 €	Maintien tarif
Location des bassins Associations / sans surveillance	85,00 €	85,00 €	Maintien tarif
Location 1 à 2 lignes d'eau	50,00 €	50,00 €	Maintien tarif
Location bassin avec surveillance	160,00 €	160,00 €	Maintien tarif
Location du petit bassin	90,00 €	90,00 €	Maintien tarif

<b>GRILLE TARIFAIRE</b> valable du 1er Septembre 2018 au 30 Juin 2019 inclus			
Catégories	Tarifs appliqués du 01.09.2017 au 30.06.2018 inclus	Tarifs applicables du 01.09.2018 au 30.06.2019 inclus	Observations
Adulte (à partir de 18 ans)	5,00 €	5,00 €	Maintien tarif
Enfant de moins de 4 ans	1,50 €	1,50 €	Maintien tarif
Enfant de 4 à 18 ans	4,20 €	4,20 €	Maintien tarif
½ tarif Adulte (Période promotionnelle)	2,50 €	2,50 €	Maintien tarif
½ tarif Enfant (Période promotionnelle)	2,10 €	2,10 €	Maintien tarif
½ tarif Adulte (Ab. Famille)	2,50 €	<b>supprimé</b>	Applicable pour les cartes Familles délivrées de Mai à Juin 2017 avant suppression de la grille tarifaire
½ tarif Enfant (Ab. Famille)	2,10 €	<b>supprimé</b>	
10 entrées Adulte	41,00 €	41,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
5 entrées Adulte	22,00 €	22,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
10 entrées Enfant (4 à 18 ans)	34,00 €	34,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an

<b>5 entrées Enfant (4 à 18 ans)</b>	19,00 €	19,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
<b>10 entrées Enfant - de 4 ans</b>	12,00 €	12,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>Carte 10 heures</b>	25,00 €	25,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>Carte 20 heures</b>	40,00 €	40,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>Entrée Groupe</b>	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
<b>Entrée CLSH</b>	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
<b>Carnets Comités d'Entreprise (25 entrées)</b>	102,50 €	102,50 €	Maintien tarif
<b>Entrée carte CEZAM titulaire et ayants droits</b>	4,10 €	4,10 €	Maintien tarif
<b>Activité 1 séance (hors Aquabike)</b>	9,00 €	9,00 €	Maintien tarif
<b>Ab. Activités Adulte 10 séances (hors Aquabike)</b>	70,00 €	70,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
<b>Ab. Activités Adulte 5 séances</b>	37,00 €	37,00 €	Maintien tarif - Validité 4 mois
<b>Activités 1 séance Aquabike</b>	14,00 €	14,00 €	Jour J – Maintien tarif
<b>Ab. Cycle 10 cours Aquabike</b>	110,00 €	110,00 €	Avec encadrement – Maintien tarif
<b>Location Aquabike 45 minutes</b>	5,00 €	5,00 €	Maintien tarif - Sans encadrement et entrée piscine en sus
<b>Cabine infrarouge – 1 séance</b>	5,00 €	5,00 €	Maintien tarif
<b>Cabine infrarouge – Illimité pendant 5,5 mois</b>	20,00 €	20,00 €	Limité à 75 abonnements Maintien tarif
<b>Entrée « carte d'abonnement périmée »</b>	2,00 €	2,00 €	Sur présentation de la carte d'abonnement périmée, possibilité d'utiliser les entrées périmées moyennant le tarif fixé par entrée.
<b>Animations exceptionnelles</b>	2,00 €	2,00 €	Maintien tarif
<b>Préinscription écoles natation/triathlon</b>	8,00 €	8,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de natation / cycle (plein tarif)</b>	62,00 €	62,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de natation / cycle (tarif préinscription déduite)</b>	54,00 €	54,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de triathlon <u>Elite</u>/cycle (plein tarif)</b>	75,00 €	75,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét.</u>/cycle (plein tarif)</b>	65,00 €	65,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de triathlon <u>Elite</u>/cycle (tarif préinscription déduite)</b>	67,00 €	67,00 €	Maintien tarif
<b>Ecole de triathlon</b>	57,00 €	57,00 €	Maintien tarif

<b>Compét./Précompét./cycle (tarif préinscription déduite)</b>			
Location des bassins Associations / sans surveillance	85,00 €	85,00 €	Maintien tarif
Location 1 à 2 lignes d'eau	50,00 €	50,00 €	Maintien tarif
Location bassin avec surveillance	160,00 €	160,00 €	Maintien tarif
Location du petit bassin	90,00 €	90,00 €	Maintien tarif

<b>GRILLE TARIFAIRE SCOLAIRES</b> <b>à partir du 1er SEPTEMBRE 2018</b>			
Catégories	Tarifs appliqués année scolaire 2017-2018	Tarifs applicables année scolaire 2018-2019	Observations
<b>1- Elèves des écoles primaires et Maternelles de Niederbronn-les-Bains</b>			
Prix de base séance	3,10 €	<b>3,10 €</b>	Maintien tarif
Déduction aide Ville	1,50 €	<b>1,50 €</b>	Maintien niveau de déduction
<b>Reste à la charge des parents</b>	1,60 €	<b>1,60 €</b>	
<b>2- Collège de Niederbronn-les-Bains</b>			
Prix de base séance	3,10 €	<b>3,10 €</b>	Maintien tarif
<b>Carte cycle</b>	31,00 €	<b>31,00 €</b>	Maintien tarif
<b>3- Cartes "CYCLE" établissements scolaires de Niederbronn-les-Bains</b>			
Ecole Primaire et Maternelles	16,00 €	<b>16,00 €</b>	Maintien tarif
<b>4- Ecoles Primaires et Maternelles des environs</b>			
Tarif de base séance	3,10 €	<b>3,10 €</b>	Maintien tarif
Carte "CYCLE"	31,00 €	<b>31,00 €</b>	Maintien tarif
<b>5- Collège des environs</b>			
Tarif de base séance	3,10 €	<b>3,10 €</b>	Maintien tarif
Carte "CYCLE"	31,00 €	<b>31,00 €</b>	Maintien tarif
<b>7- Tarif UNSS Collège de Niederbronn-les-Bains</b>			
Prix de base séance	2,30 €	2,30 €	Maintien tarif
Déduction aide Ville	0,90 €	0,90 €	Maintien niveau de déduction
<b>Reste à la charge des parents</b>	1,40 €	<b>1,40 €</b>	

b) d'autoriser la mise en vente de la séance d'Aquabike au tarif de la saison estivale à 11,00 €, dès le 11 Juin 2018.

**7/2. Fusion des deux régies de recettes en place à la piscine les Aqualies en une régie unique dénommée « régie de recettes et d'avances de la piscine les Aqualies ».**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que deux régies municipales de recettes ont été créées de manière distincte par délibérations pour permettre l'encaissement des droits d'entrée à la piscine les Aqualies et l'encaissement du produit issu de la location de vélos à assistance électrique ainsi que la restitution de cautions déposées dans ce cadre.

Afin de simplifier les procédures administratives et comptables liées à la bonne tenue de ces régies, et notamment pour permettre au personnel d'accueil de la piscine de gérer les locations de vélos via le logiciel de caisse en place à la piscine, il conviendrait de les regrouper en une seule et même régie dénommée « Régie de recettes et d'avances de la piscine les Aqualies ».

Cette fusion pourrait être effective à compter du 1er juin 2018 pour clôture des comptes séparés au 31 mai 2018.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 mai 2018 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 20 décembre 1979 et du 30 mars 2016, portant instauration des 2 régies ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mai 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**décide par 24 voix pour – 1 abstention (Mme ARMAND) :**

a) de supprimer la régie de recettes pour la perception des droits d'entrée à la piscine municipale les Aqualies, avec effet au 31 mai 2018 ;

b) de supprimer la régie de recettes et d'avances relative à l'encaissement du produit issu de la location de vélos à assistance électrique et la restitution de cautions, avec effet au 31 mai 2018 ;

c) de charger Mme le Maire de mettre fin aux fonctions des régisseurs et mandataires nommés respectivement auprès de ces régies ;

d) de créer une nouvelle régie de recettes et d'avances relative à l'encaissement de l'ensemble des produits commercialisés par la piscine municipale les Aqualies, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2018 ;

e) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à prendre les arrêtés nécessaires à la création de la nouvelle régie de recettes et à la nomination du régisseur et des mandataires, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**7/3. Aménagement de locaux au Groupe Scolaire pour l'accueil d'un service périscolaire maternelle – Avenants aux marchés de travaux – Lots N° 4 et 8.**

Mme le Maire expose :

**Lot N° 4 : Sanitaire et chauffage**

Le lot N° 4 du marché de travaux d'aménagement de locaux au groupe scolaire Hans Haug pour l'accueil d'un service périscolaire destiné aux élèves de maternelle a été confié à l'entreprise Energie et Technique sise à Hochfelden, en date du 15 novembre 2017.

La proposition d'avenant porte sur des travaux complémentaires et adaptations de chantier.

Suite à la mise en place de portiques métalliques de renfort reposant contre les murs du couloir où se situent les évacuations des lavabos des salles de classe de l'étage, il est nécessaire de procéder à la déviation de 2 colonnes d'eau froide avec leurs écoulements et la modification de conduite de chauffage du circuit « radiateurs ».

A l'heure actuelle, le bâtiment est uniquement pourvu d'un chauffe-eau instantané situé dans le local « infirmerie » ; afin de répondre aux nouvelles exigences et besoins nécessaires à la future cuisine, la mise en place d'un chauffe-eau adapté est nécessaire.

Par conséquent, il convient de conclure un avenant au marché d'un montant de 1 673,60 € HT.

Le marché de 11 428,72 € HT passerait donc à 13 102,32 € HT soit 15 722,78 € TTC, soit une augmentation de 14,64 %.

**Lot N° 8 : Menuiserie intérieure**

Le lot N° 8 a été attribué à l'entreprise Menuiserie Andres sise à Weitbruch en date du 28 novembre 2017.

Le contrôleur technique impose une porte de recoupement supplémentaire dans le couloir et l'adjonction d'éléments complémentaires (occulus, ventouses) ainsi que le raccordement de la porte prévue dans l'appel d'offre au dispositif de sécurité incendie.

Ces travaux supplémentaires portent sur une enveloppe de 7 196,00 € HT ; la moins-value constatée s'élève à 947,00 € HT.

Il y a donc lieu de conclure un avenant N° 1 au marché de travaux d'un montant global de 6 249,00 € HT.

Le marché de 35 153,00 € HT passerait ainsi à 41 402,00 € HT soit 49 682,40 € TTC, correspondant à une augmentation de 17.78 %.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer ces 2 avenants.

*Mme le Maire précise que le chantier est bien avancé et que les délais sont tenus à ce jour. Une attention devra cependant être portée au maintien des délais, sachant qu'il y a un impératif d'ouverture pour la rentrée de Septembre prochain.*

*Mme le Maire proposera une visite des lieux vers la fin du mois de Juin pour permettre aux conseillers de constater l'avancement de ce chantier.*

*M. Thierry SCHNEIDER s'étonnant d'avoir à valider des avenants sur un chantier aussi simple, Mme le Maire rappelle qu'il s'agit de travaux de rénovation (renfort des portiques) et que nous n'avons pas forcément eu tous les éléments au lancement du projet, notamment par rapport aux évolutions des demandes et exigences en matière de sécurité des Bureaux de contrôle.*

*Mme Pascale WEISS précise qu'il y a 20 enfants inscrits à ce jour par rapport à une capacité d'accueil de 30 places, et que cela représentera deux créations de postes.*

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 mai 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer avec l'entreprise ENERGIE ET TECHNIQUE, un avenant N°1 au marché de travaux N°2017-1554, d'un montant de **1 673,60 € HT**, portant ainsi le marché à **13 102,32 € HT** soit **15 722.78 € TTC** ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer avec l'entreprise MENUISERIE ANDRES, un avenant N° 1 au marché de travaux N° 2017-1558, d'un montant de **6 249,00 € HT**, portant ainsi le marché à **41 402,00 € HT** soit **49 682,40 € TTC**.

**7/4. Société de gymnastique et de tir - Demande de subvention d'équipement**

Mme le Maire expose :

La société de gymnastique et de tir sollicite le soutien de la commune pour l'acquisition d'une station de gonflage pour un montant prévisionnel de 4.514,40 € et la modernisation de la ciblerie électronique acquise en 2015 afin de répondre aux exigences des championnats nationaux, estimée à 1.893,22 €.

*Mme Patricia KRUMM précise que ce matériel est destiné à gonfler les cartouches d'air des carabines, et que la modernisation de ciblerie électronique est nécessaire pour suivre l'évolution des normes du tir sportif au niveau national et international.*

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 mai 2018 ;

Vu la demande de subvention formulée par la société de gymnastique et de tir en date du 3 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mai 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**décide par 24 voix pour – 1 abstention (Mme KRUMM) :**

d'attribuer une subvention d'investissement de 640,76 € à la société de gymnastique et de tir pour l'acquisition d'une station de gonflage et la modernisation de la ciblirie électronique, sachant que le versement de l'aide interviendra sur présentation des pièces justificatives acquittées.

**prend acte :**

que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2018.

**7/5. Demande de participation à un séjour scolaire.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**7/6. Occupations du domaine public – Conventions à titre précaire et révocable.**

**A) Attribution de parcelles.**

Mme le Maire expose :

M. Georges SCHWEITZER, domicilié Rue d'Eymoutiers à Niederbronn-les-Bains avait loué de manière verbale quelques parcelles communales au lieu-dit Matzenbuehl pour y élever quelques moutons.

Ce dernier ayant cessé ses activités d'élevage, M. Charles BAUER, 33 rue du Faisan à Niederbronn-les-Bains a sollicité la Ville pour la reprise de ces parcelles en location à titre précaire.

Parcelles	Section	Lieu-dit	Surface en ares
09	55	Steingrub	7,07
10			6,44
11			6,35
Total			19,86

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande de location, accordée à titre précaire, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public soumise à redevance annuelle d'occupation (fermage).

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mai 2018,

Vu la demande de location présentée par M. Charles BAUER,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de louer à M. Charles BAUER, domicilié 33 rue du Faisan à Niederbronn-les-Bains, les parcelles suivantes à compter du 29 Mai 2018 :

Parcelles	Section	Lieu-dit	Surface en ares
09	55	Steingrub	7,07
10			6,44
11			6,35
Total			19,86

dans le cadre d'une convention de location précaire et révocable dont l'échéance sera conditionnée par la reprise de l'opération d'aménagement du lotissement Gries ;

b) de fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation à celui qui aura été déterminé lors de l'actualisation annuelle courant Octobre, selon variation de l'indice national des fermages ;

c) d'autoriser Mme le Maire à établir et signer tout document y relatif.

**B) Régularisation d'une occupation de domaine public.**

Mme le Maire précise que par le passé bon nombre de locations de terrains communaux était conclues de manière orale, ce qui occasionne quelques complications dans le recouvrement des redevances d'occupations annuelles.

Depuis quelques temps le Conseil Municipal est sollicité pour toutes nouvelles demandes de location, ou de régularisation d'occupations en vue de la signature de conventions d'occupation à titre précaire soumise à redevance annuelle d'occupation (fermage).

C'est notamment le cas pour le GAEC UHLMANN de Niederbronn-les-Bains, pour les parcelles suivantes, qui font l'objet d'une location verbale à ce jour :

Parcelle	Section	Lieu-dit	Surface en ares
144	56	Gries	15,87
147			11,24
149			12,34
150			16,54
151			30,74
152			8,48
Total			95,21

dont la redevance est bien perçue, mais qu'il convient de régulariser par voie de convention.

L'ensemble des parcelles louées par le GAEC UHLMANN porte ainsi sur 372,23 ares.

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mai 2018,

Vu la demande de régularisation présentée par le GAEC UHLMANN,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mai 2018,

#### décide à l'unanimité :

a) de louer au GAEC UHLMANN de Niederbronn-les-Bains, les parcelles suivantes à compter du 29 Mai 2018 :

Parcelle	Section	Lieu-dit	Surface en ares
144	56	Gries	15,87
147			11,24
149			12,34
150			16,54
151			30,74
152			8,48
Total			95,21

dans le cadre d'une convention de location précaire et révocable dont l'échéance sera conditionnée par la reprise de l'opération d'aménagement du lotissement Gries ;

b) de fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation à celui qui aura été déterminé lors de l'actualisation annuelle courant Octobre, selon variation de l'indice national des fermages ;

c) d'autoriser Mme le Maire à établir et signer tout document y relatif.

**7/7. Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état-civil.**

Madame le Maire expose :

Le CDG67 lance un groupement de commandes pour la reliure d'actes administratifs (délibérations, décisions, arrêtés) et de l'état civil.

La reliure de ces documents est obligatoire, et doit être réalisée par un professionnel qualifié.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état-civil.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal ou communautaire, ou du Comité directeur, ainsi que les arrêtés et décisions du maire ou du président ; cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 sur la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements.

Les actes d'état civil doivent également être reliés, suivant l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le Centre de gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public ; la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion.

Les prix appliqués seront fixés dans le marché de services. La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont supportés forfaitairement par chaque membre du groupement. Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 18 Mai 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil ;
- b) d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**7/8. La Niederbronnoise - Edition 2018 - Convention avec l'O.C.S.L. pour l'organisation de la manifestation.**

Mme le Maire expose :

Suite au bilan de la 1<sup>ère</sup> édition, la Ville a souhaité reconduire la manifestation qui aura lieu le **samedi 30 juin de 18h à 1h du matin, et le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018 de 10h à 18h.**

Comme pour la première édition, il est proposé de donner délégation à l'O.C.S.L. de Niederbronn-les-Bains pour assurer l'organisation, la promotion, ainsi que la gestion financière de l'évènement.

Par délibération du 25 septembre 2017, la ville s'était déjà engagée à soutenir financièrement l'action de l'O.C.S.L. en lui attribuant une enveloppe de 5.000 €, provenant du fond de développement culturel et sportif versé annuellement par le Casino dans la cadre de la délégation de service public.

Mme le Maire rappelle que l'excédent 2017 sera également affecté à l'organisation de cette nouvelle édition.

Le bilan de l'édition 2017 arrêté au 31/12 se présente comme suit :

DEPENSES			RECETTES			
	Prévisionnel	Liquidé		Prévisionnel	Liquidé	Engagé
Administration	2 704.80 €	1 274.56 €	Pré-inscriptions	18 000.00 €	3 224.60 €	
Communication	10 312.72 €	12 761.87 €	Inscriptions jour J		1 058.00 €	
Parcours	6 985.92 €	3 351.23 €	Ventes jour J	20 015.00 €	6 895.66 €	
Restauration	26 039.48 €	18 128.69 €	Ville - Av. remboursable	15 000.00 €	5 000.00 €	
Bénévoles	9 101.60 €	150.00 €	Ville - DSP Casino	20 000.00 €	20 000.00 €	
Animation	4 800.00 €	1 425.36 €	CD67	- €	500.00 €	
Divers (remb. avance Ville)	15 000.00 €	5 566.65 €	Partenaires privés	5 000.00 €	15 400.00 €	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 944.52 €</b>	<b>42 658.36 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>78 015.00 €</b>	<b>52 078.26 €</b>	<b>200.00 €</b>
			<b>RESULTAT (liquidé)</b>		<b>9 419.90 €</b>	

Mme le Maire tient à souligner et à remercier encore une fois les partenaires et sponsors pour leur fort engagement lors de l'édition 2017, qui ont offert une bouffée d'oxygène pour le lancement de cette seconde édition.

Elle invite également les conseillers municipaux à être acteurs de la réussite de cette manifestation en s'inscrivant massivement en tant que bénévoles, et/ou participants.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 mai 2018 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mai 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**décide par 21 voix pour**

**- 4 abstentions (M. KOTLENGA – M. BUISSON – Mme PRINTZ – Mme VAÏSSE) :**

a) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'O.C.S.L. pour l'organisation de l'édition 2018 de la Niederbronnaise ;

b) d'attribuer une subvention de 5.000 € à l'O.C.S.L. ;

**prend acte :**

c) que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2018.

**7/9. Demande de subvention d'équipement de l'Office de Coordination des Sports et Loisirs de Niederbronn-les-Bains**

Mme le Maire expose :

L'Office de Coordination des Sports et Loisirs de Niederbronn-les-Bains sollicite le soutien de la commune pour la réalisation de son site internet pour un montant prévisionnel de 2.178,00 € TTC.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 mai 2018 ;

Vu la demande de subvention formulée par l'Office de Coordination des Sports et Loisirs de Niederbronn-les-Bains en date du 17 mai 2018 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 mai 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**décide par 22 voix pour**  
**– 3 abstentions (M. KOTLENGA – M. BUISSON – Mme VAÏSSE) :**

d'attribuer une subvention d'investissement de 217,80 € à l'Office de Coordination des Sports et Loisirs de Niederbronn-les-Bains pour la réalisation de son site internet, sachant que le versement de l'aide interviendra sur présentation des pièces justificatives acquittées.

**prend acte :**

que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2018.

**7/10. Développement du secteur de la Gare – Acquisition de terrains auprès de SNCF RESEAU nécessaires à l'implantation des différents projets à caractère médical et commercial.**

Mme le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement du secteur de la Gare, la Ville avait sollicitée la SNCF pour l'acquisition de parcelles complémentaires, destinées à faciliter l'implantation des trois projets :

- la réalisation d'une maison médicale dans la gare, avec construction d'une extension ;
- la construction d'un garage automobile (emprise souhaitée 35 ares) ;
- la réalisation d'un espace sport-santé (emprise souhaitée 20 ares) ;

soit une surface globale de 19,36 ares se répartissant comme suit :

Parcelles	Sections	Zonage POS-PLU	Surfaces	Observations
2/1 (ancienne 102)	2	UE	14,95 a	Emplacement des anciennes voies de garage - agrandissement de la surface disponible pour les projets
2/64 (ancienne 103)	3	UE	1,18 a	Correspond à la sur-largeur du quai à l'arrière de la gare avec limite fixée par la clôture en place
3/64 (ancienne 103)	3	UE	3,23 a	Emplacement des anciennes voies de garage - agrandissement de la surface disponible pour les projets
Total			19,36 a	

Les biens sont cédés en l'état, au prix de 46.500,00 € H.T. (2.400,00 € H.T. de l'are) hors frais de Notaire et de TVA en sus sur la base de l'avis du Service du Domaine.

La Ville doit également s'engager à réaliser une clôture sur toute la longueur du foncier situé côté voie ferrée jusqu'en limite des terrains dont elle sera propriétaire.

Avec l'acquisition de ces biens et au vu de la surface ainsi disponible, les projets d'implantation du garage et de l'espace sport santé ne nécessiteraient pas d'adaptation.

Il est proposé de réserver une suite favorable à la proposition de la SNCF, permettant ainsi d'avancer sur le projet du secteur gare.

Mme le Maire évoque la réflexion menée sur l'acquisition d'un autre terrain auprès de la SNCF situé le long de la voie en contrebas de l'Allée des Tilleuls, mais la SNCF n'a pour l'instant pas souhaité donner suite à la demande.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Vu les sollicitations pour l'implantation de 3 projets sur le secteur gare,

Vu l'avis favorable de SNCF RESEAU,

Vu l'évaluation du Service du Domaine en date du 17 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'acquérir auprès de SNCF RESEAU les biens suivants :

Parcelles	Sections	Zonage POS-PLU	Surfaces	Observations
2/1 (ancienne parcelle 102)	2	UE	14,95 a	Emplacement des anciennes voies de garage - agrandissement de la surface disponible pour les projets
2/64 et 3/64 (ancienne parcelle 103)	3	UE	1,18 a	Correspond à la sur-largeur du quai à l'arrière de la gare avec limite fixée par la clôture en place
	3	UE	3,23 a	Emplacement des anciennes voies de garage - agrandissement de la surface disponible pour les projets
Total			19,36 a	

au prix de 46.500,00 € H.T. (valeur Service des Domaines), soit 2.400,00 € H.T. de l'are, frais de Notaire, de TVA et de clôture en sus ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant, à signer en l'étude de Maître SCHORP, Notaire à Hatten, l'acte de vente authentique de cession en découlant ;

c) de s'engager à réaliser une clôture sur toute la longueur du foncier situé côté voie ferrée.

## **8. Chasses communales – Nomination d'un estimateur des dégâts causés par le gibier autre que le sanglier.**

Mme le Maire expose :

En application de l'article R.429-8 du Code de l'Environnement,

*"un estimateur chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, est désigné dans chaque commune pour la durée de la location de la chasse.*

*En cas d'accord entre le Conseil Municipal et les locataires de la chasse communale, l'estimateur est nommé par le Maire. Cette nomination est soumise à l'approbation révocable du Préfet.*

*A défaut d'accord, le Préfet procède d'office à la nomination de l'estimateur.*

*L'estimateur est choisi parmi les habitants d'une commune voisine."*

La Ville a sollicité M. Alfred HAMMER domicilié à Oberbronn, par ailleurs estimateur agréé par le FIDS 67, et ce dernier a donné son accord pour remplir cette mission sur le ban communal.

La proposition de nomination a été soumise aux locataires de la chasse communale par courrier du Maire, et un avis favorable a été recueilli.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la désignation de M. Alfred HAMMER en qualité d'estimateur de dégâts de gibier autre que le sanglier.

### **DELIBERATION**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 18 Mai 2018,

Vu l'article R.429-8 du Code de l'Environnement,

Considérant l'obligation pour la Ville de désigner, pour la durée de la location de la chasse, un estimateur chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier autre que le sanglier,

Vu l'accord de M. Alfred HAMMER,

Vu l'avis favorable émis par les locataires des chasses communales,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'approuver la désignation de M. Albert HAMMER domicilié à Oberbronn, en qualité d'estimateur chargé d'évaluer sur le ban communal de Niederbronn-les-Bains les dommages causés par le gibier, et notamment les dégâts causés par le gibier autre que le sanglier ;

b) d'autoriser Mme le Maire à procéder à cette nomination et de solliciter l'accord de M. le Préfet.

c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentation à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **9. Divers et communications.**

### **COMMUNICATIONS**

- Mme le Maire informe que le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord invite à une soirée d'échanges le 5 Juin 2018 à Bouxwiller et le 12 Juin 2018 de 17h à 20h à Lembach sur l'élaboration de la Charte forestière de territoire des Vosges du Nord.
- Le magazine Sources pourra être distribué à partir du 11 Juin 2018.
- Sortie d'un nouveau guide de la ville réalisé avec le sponsoring des commerçants et entreprises du secteur, qui sera distribué à la population en même temps que le Sources si possible.

### **DATES**

<b>DATES</b>	<b>Horaires</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Lieux</b>
<b>30 Mai</b>	16h	Election des CMJ Renouvellement partiel Dépouillement des votes Remise des cocardes	Salle CM
<b>30 Mai</b>		Chorale Deci Dela – Rencontre des Chorales Séniors	Haguenau
<b>30 Mai</b>	20h	Assemblée Générale O.C.S.L.	Moulin9
<b>31 Mai</b>	18h30	COFIL Niederbronnaise	Salle CM
<b>1<sup>er</sup> Juin</b>	17 h	Vernissage Exposition IMAGIN'AIR	Salle CM
<b>1<sup>er</sup> Juin</b>	18 h	Assemblée Générale de RAI	Mertzwiller

<b>1<sup>er</sup> Juin</b>	20 h	Réunion des Bénévoles Niederbronnoise	Salle Millénium du Casino
<b>2 Juin</b>	14h à 16h	Initiation au Golf par les jeunes bénévoles de la Niederbronnoise	Golf de Bitche
<b>3 Juin</b>		Journée Château de la Wasenbourg	
<b>3 juin</b>	12 h	Fête d'été EHPAD St Joseph	EHPAD
<b>4 Juin</b>	14 h	Commission d'Appel d'Offres	Salle des Commissions
<b>4 Juin</b>	17 h	Conseil Municipal des Jeunes en presence de M. Jean-Michel LAZOU	Salle des Commissions
<b>4 Juin</b>	18 h	Bureau Comcom	Siège
<b>5 Juin</b>	10 h	Commission Communale des Impôts Directs	Salle CM
<b>6 juin</b>	18h30	COFIL Niederbronnoise	Salle des Commissions
<b>7 Juin</b>	10h30	AG de la Fédération Thermale du Grand Est	Casino
<b>7 Juin</b>		Mini olympiades	Zone de Loisirs du Montrouge
<b>8 Juin</b>	17 h	Remise officielle du chèque des Vosgirunners aux Amis de la Wasenbourg	Salle du CM
<b>9 Juin</b>		Déplacement du Conseil Municipal à Bad Schönborn	
<b>9 Juin</b>		Soirée Tarte Flambée de l'Association St. Martin	Foyer St Martin
<b>10 Juin</b>	16 h	Théâtre de la Cour au Jardin	Moulin9
<b>11 Juin</b>	20 h	Conseil Communautaire	Dambach
<b>12 Juin</b>		Wir wollen singen : rencontres scolaires des classes bilingues	Moulin9
<b>13 Juin</b>	18h30	COFIL Niederbronnoise	Salle CM

<b>16 Juin</b>	17h30 20h30	CAFA'SOL	Maison des Jeunes
<b>16 Juin</b>	20h30	Spectacle SAORI JO	Moulin9
<b>17 Juin</b>	15 h	Lecture publique	Pâtissier des Thermes
<b>17 Juin</b>		Waldfescht	Grand Wintersberg
<b>16/17 Juin</b>		Challenge des Vagabonds	Stade Paul Weber
<b>20 Juin</b>	18h30	Copil Niederbronnoise	Salle du CM
<b>21 Juin</b>	A partir de 18h30	Fête de la Musique	Guinguettes Thermes antiques Parc du Casino
<b>22 Juin</b>	19 h	Spectacle de fin d'année de l'Atelier Théâtre	Moulin9
<b>23 Juin</b>	20 h	Lecture Publique	Herrenberg
<b>24 Juin</b>	15h à 19h	Livres en Fête	Place des Thermes et Place du Bureau Central
<b>27 Juin</b>	18h30	COFIL Niederbronnoise	Salle du CM
<b>27 Juin</b>	20 h	Conférence	Salle Millénium du Casino
<b>28 Juin</b>	20 h	Spectacle de fin d'année du groupe scolaire	Moulin9
<b>29 Juin</b>	17 h	Cérémonie de départ à la retraite d'un enseignant du Groupe Scolaire	Salle du CM
<b>30 Juin et 1<sup>er</sup> Juillet</b>		Niederbronnoise	
<b>2 Juillet</b>	18 h	Bureau Comcom	Siège
<b>3 juillet</b>	18 h	Commissions Réunies	Salle du CM
<b>4 Juillet</b>	18 h	Commission Réunies	Salle du CM
<b>6 Juillet</b>	18h30	Lecture Publique	Col de la Liese

<b>7/8 Juillet</b>		Accueil du Conseil Municipal du PUBLIER 20 personnes Programme de découverte	
<b>9 Juillet</b>	20 h	Conseil Communautaire	
<b>10 Juillet</b>	20 h	Conseil Municipal	Salle du CM

### SEANCE A HUIS CLOS

#### **10/1. Convention d'accompagnement à la mise en place du R.I.F.S.E.E.P.**

Madame le Maire expose :

Afin de se mettre en conformité avec le R.I.F.S.E.E.P et notamment pour les nouvelles filières en bénéficiant (filières culturelle et technique), la collectivité estimant nécessaire d'associer un tiers de neutralité au pilotage sollicite l'appui du Centre de Gestion pour une expertise en matière statutaire et de gestion des ressources humaines, une élaboration complète du régime indemnitaire, une transposition budgétaire et une sécurisation juridique du formalisme administratif de la procédure.

A cet effet il est nécessaire de passer une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin, qui porte sur une intervention planifiée de 18 jours. Le coût journalier étant de 500,00 € T.T.C., le coût global de cette intervention représente 9.000,00 € T.T.C.

### DELIBERATION

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mai 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin relative à la mission d'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP, portant sur une expertise en matière statutaire et de gestion des ressources humaines, une élaboration complète du régime indemnitaire, une transposition budgétaire et une sécurisation juridique du formalisme administratif de la procédure.

**prend acte :**

que l'intervention planifiée des services du Centre de gestion du Bas-Rhin portera sur 18 jours à raison de 500,00 € T.T.C. par jour, soit un montant global de 9.000,00 € T.T.C.

**10/2. Renouveaulement du contrat complémentaire santé des agents de la collectivité / Mandat d'étude au Centre de Gestion 67.**

Madame le Maire expose :

La convention de participation en santé complémentaire en faveur des agents de la collectivité arrivera à échéance au 31 décembre 2018.

Le Centre de Gestion organise une consultation pour la mise en place d'une nouvelle convention de participation mutualisée au 01<sup>er</sup> janvier 2019, et propose aux collectivités de rejoindre cette nouvelle convention de participation en complémentaire santé.

Il est proposé au Conseil Municipal de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation pour le risque santé complémentaire à effet au 01<sup>er</sup> janvier 2019 que le Centre de Gestion organise, de recueillir auprès des régimes de retraites (IRCANTEC/CNRACL) les données nécessaires à la mise en place de la convention de participation pour la population des retraités.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 avril 2018,

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 18 Mai 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire ;

b) d'autoriser le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;

c) de prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

d) de déterminer le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

- Forfait mensuel en € par agent :

Pour les titulaires :

	Participation	Nombre d'agents
-30 ans	22,00 €	0
30-50 ans	35,00 €	33
+50 ans	45,00 €	29

Pour les non-titulaires :

	Participation	Nombre d'agents
-30 ans	15,00 €	7
30-50 ans	23,00 €	3
+50 ans	30,00 €	0

### **10/3. Règlement Général en matière de Protection des Données personnelles – Convention avec le CDG67.**

Madame le Maire expose :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend **obligatoire** leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des **sanctions lourdes** (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20.000.000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 67 présente un intérêt pour la collectivité, favorisant le respect de la réglementation à mettre en oeuvre.

Le CDG67 propose, en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données, qui permettront de répondre à la demande d'accompagnement de la collectivité désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires.

Les obligations réciproques figureront dans la convention proposée par le CDG67.

La convention proposée court à dater de sa signature jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible tous les ans par tacite reconduction.

Les tarifs des prestations assurées par le CDG67 sont les suivants : 600 € par jour, 300 € par demi-journée et 100 € par heure.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec le CDG67, la lettre de mission du DPO, et tous actes y afférent.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD ») ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin n°04/2018 du 4 avril 2018 :

#### **Organisation de la mutualisation de la mission relative au Délégué à la Protection des Données.**

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend **obligatoire** leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des **sanctions lourdes** (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG67 présente un intérêt pour la collectivité favorisant le respect de la réglementation à mettre en oeuvre.

Le CDG67 propose, en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD). Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la collectivité désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires.

La convention du CDG67 a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de la collectivité cosignataire. Elle a pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, que risque de préjudice moral pour les individus.

Il s'agit de confier au CDG67 une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD.

Cette mission comprend les cinq étapes suivantes, dans lesquelles le DPD mis à disposition de la collectivité réalise les opérations suivantes:

**1. Documentation et information :**

- o fourniture à la collectivité d'un accès à une base documentaire comprenant toutes les informations utiles à la compréhension des obligations mises en place par le RGPD et leurs enjeux ;
- o organisation des réunions d'informations auxquelles seront invités les représentants de la collectivité ;

**2. Questionnaire d'audit et diagnostic :**

- o fourniture à la collectivité d'un questionnaire qu'elle aura à remplir visant à identifier ses traitements de données à caractère personnel actuellement en place ou à venir, ainsi que diverses informations précises et indispensables au bon fonctionnement de la mission ;
- o mise à disposition de la collectivité du registre des traitements selon les modèles officiels requis par le RGPD et créé à partir des informations du questionnaire ;
- o communication des conseils et des préconisations relatifs à la mise en conformité des traitements listés;

**3. Etude d'impact et mise en conformité des procédures :**

- o réalisation d'une étude d'impact sur les données à caractère personnel provenant des traitements utilisés par la collectivité ;
- o production d'une analyse des risques incluant leur cotation selon plusieurs critères ainsi que des propositions de solutions pour limiter ces risques ;
- o fourniture des modèles de procédures en adéquation avec les normes RGPD (contrat type avec les sous-traitants, procédure en cas de violation de données personnelles... )

**4. Plan d'action :**

- o établissement un plan d'action synthétisant et priorisant les actions proposées ;

**5. Bilan annuel :**

- o production chaque année d'un bilan relatif à l'évolution de la mise en conformité ;

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 18 Mai 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin relative à la mise à disposition du Délégué à la Protection des Données (DPD) du Centre de Gestion du Bas-Rhin et la réalisation de la démarche de mise en conformité avec le RGPD et ses avenants subséquents ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à désigner le Délégué à la Protection des Données (DPD) mis à disposition par le CDG du Bas-Rhin par la voie d'une lettre de mission.

**10/4. Piscine Les Aqualies – Validation des modalités de cumul d'activités pour la dispense de cours de natation privés et fixation de la redevance d'utilisation de l'équipement public.**

Mme le Maire expose :

Compte-tenu de la demande constante de cours individuels auprès des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs des Aqualies, et de l'abrogation du décret N°2007-658 du 02 mai 2007 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains au cumul d'activités par le décret N° 2017-105 du 27 Janvier 2017 ;

il est proposé de fixer le cadre du cumul d'activités accessoires à leur activité principale, notamment sous réserve que cette/ces activité(s) ne porte(nt) pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.

Une activité accessoire ne peut intervenir qu'en dehors du temps de service des agents, et doit correspondre aux activités autorisées par le décret.

Cette activité accessoire peut être exercée sous le régime du micro-entrepreneur / auto-entrepreneur.

Chaque agent doit au préalable solliciter une autorisation individuelle auprès de son employeur avant toute dispense de leçons de natation auprès d'enfants et d'adultes en complément de son activité principale, et remplir un certain nombre de conditions qu'il est proposé de fixer d'un commun accord avec l'employeur :

- être qualifié, être à jour de la révision de son diplôme et des qualifications secourisme ;
- être déclaré en tant que professionnel des activités physiques et sportives, avec carte professionnelle à jour ;
- être apte physiquement ;
- avoir sollicité l'autorisation de cumul d'activité auprès l'employeur ;
- être enregistré en tant que micro ou auto-entrepreneur ;
- être en règle au niveau des organismes sociaux ;
- être assuré en responsabilité civile professionnelle vis-à-vis des usagers faisant appel à leurs services ;
- s'être acquitté de la redevance d'occupation fixée par le Conseil Municipal pour l'occupation du domaine public dans le cadre de l'activité accessoire ;
- s'engager à respecter les termes d'une activité accessoire ;
- s'engager à indiquer à la collectivité en fin de chaque trimestre, le nombre de leçons dispensées et le montant perçu à ce titre ;

- s'engager à fournir à l'employeur tout justificatif sollicité (attestation d'assurance, déclaration auto-preneur, déclaration des revenus complémentaires au Service des Impôts) dans un délai de 15 jours sous peine d'opposition à la poursuite de l'activité autorisée.

Mme le Maire rappelle que si les éléments justificatifs prévus ci-dessus ne sont pas fournis, décision de mettre fin à l'autorisation de cumul d'activités peut être prise.

Mme le Maire précise que toute personne souhaitant bénéficier de leçons de natation s'acquittera à chaque séance du droit d'entrée aux Aqualies, et que l'intégralité du prix de la leçon est perçue par le Maître-Nageur-Sauveteur.

Concernant l'utilisation de la piscine et de ses équipements pour l'exercice de l'activité accessoire, Mme le Maire rappelle que toute occupation du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance (Code général de la propriété des personnes publiques, L 2125-1) auprès de la collectivité propriétaire.

Il revient au Conseil Municipal de fixer le montant de cette redevance annuelle, sachant que l'équipe des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs des Aqualies propose une redevance annuelle de l'ordre de 50,00 €.

Mme le Maire rappelle que tous les M.N.S. sont demandeurs et que le cumul d'activité est suspendu en cas d'arrêt de maladie.

Lors des Commissions Réunies un large débat avait eu lieu sur le montant de la redevance à instaurer, avec des avis très partagés mais tous s'accordant sur le fait que 50,00 € de redevance annuelle est bien trop peu. Aucun consensus n'étant vraiment trouvé pour cette redevance annuelle, Mme le Maire avait proposé au finalement de la fixer cette redevance à 360,00 € par an.

Mme WEISS souligne que si l'autorisation de cumul a bien été sollicitée auprès de l'employeur, aucun retour n'était fait aux Ressources Humaines.

M. KOTLENGA trouve que partant de zéro, une redevance de 360,00 € est trop élevée, mais est tout à fait d'accord sur le fait que cette activité soit cadrée.

Mme KAISER s'interrogeant sur le contrôle du nombre de leçons, Mme le Maire précise que les MNS doivent respecter leur planning de travail et ne pas dispenser de leçons durant leurs horaires de travail.

M. WAECHTER trouve raisonnable la proposition de redevance à 360,00 € l'an.

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'une redevance annuelle, non proratisable.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 18 Mai 2018,

Vu la demande constante de leçons de natations particulières ;

Vu le décret N° 2017-105 du 27 Janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics ;

Vu l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide par 18 voix pour**  
**- 2 voix contre (M. GRIES – Mme ARMAND)**  
**- 5 abstentions (Mme BOHLY – Mme KAISER – KRUMM – Mme PFUND – M. AY) :**

a) de fixer les modalités d'exercice des activités accessoires dans le cadre de la dispense de leçons de natations individuelles par les Maîtres-Nageurs-Sauveteur des Aqualies comme présenté ci-dessus ;

b) d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les autorisations individuelles de cumul d'activité(s) accessoire(s) ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

c) de charger Mme le Maire de la mise en application des dispositions définies et s'appliquant dans le cadre de l'autorisation de cumul ;

d) de fixer le montant annuel de la redevance forfaitaire d'occupation du domaine public à 360,00 € à verser par chaque Maître-Nageur-Sauveteur dans le cadre de l'utilisation de la piscine et de ses équipements pour l'exercice de l'activité accessoire, dès l'obtention de l'autorisation de cumul d'activité par l'employeur.

#### **10/5. Service de Police Municipale – Adoption du règlement intérieur.**

Mme le Maire expose :

Compte-tenu de l'évolution des missions du Service de Police Municipale au fil des années, et des moyens mis à disposition pour en assurer la bonne exécution, il convenait d'instaurer un règlement intérieur au service pour fixer les dispositions générales de fonctionnement, celles relatives à l'armement, et les modalités d'exploitation du système de vidéo-protection.

Le projet de règlement a été soumis à l'avis préalable du Comité Technique du 26 Mars 2018, puis remis à chaque agent du Service de Police Municipale pour avis le 03 Mai dernier.

Les quelques remarques formulées lors des Commissions Réunies ayant été prises en compte dans le document, il est proposé au Conseil Municipal de valider le règlement, et de lui conférer un caractère exécutoire à compter du 29 Mai 2018.

**DELIBERATION****Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 18 Mai 2018,

Vu l'avis du Comité technique en date du 26 Mars 2018 ;

Vu la transmission aux agents du service et l'absence de remarques ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de valider le règlement intérieur du Service de Police Municipale tel que présenté en annexe, et de lui conférer un caractère exécutoire à compter du 29 Mai 2018 ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge de la Sécurité Publique à signer le règlement intérieur, ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

c) de charger Mme le Maire de la mise en application de ce règlement de service, notamment par le biais de la notification individuelle à l'ensemble des agents du service de Police Municipale.

**10/6. Avancements de grade.**

Madame le Maire expose :

Divers avancements de grade sollicités par Mme le Maire ont été soumis pour avis à la Commission Administrative Paritaire du 12 avril 2018 qui a rendu des avis favorables.

Il s'agit de deux agents de maîtrise qui avanceront au grade d'agent de maîtrise principal, de six adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe qui avanceraient au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, de trois adjoints administratifs principaux 2<sup>o</sup> classe qui passeraient au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>o</sup> classe et un éducateur des activités physiques et sportives au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est proposé de créer les emplois correspondants et de supprimer les emplois budgétaires précédemment occupés.

**DELIBERATION****Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Madame le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mai 2018,

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire du 12 avril 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de créer les emplois suivants,

- **au sein de la filière technique :**

- 1 poste d'agent de maîtrise principal avec effet au 29 mai 2018
- 1 poste d'agent de maîtrise principal avec effet au 01<sup>er</sup> novembre 2018 ;
- 5 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, dont quatre avec effet au 29 mai 2018 et un avec effet au 01<sup>er</sup> décembre 2018 ;

- **au sein de la filière administrative :**

- 3 postes d'adjoint administratif principal 1<sup>o</sup> classe avec effet au 29 mai 2018 ;

- **au sein de la filière sportive :**

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 01<sup>er</sup> décembre 2018.

b) de supprimer les postes suivants au moment de l'avancement de grade :

- deux postes d'agent de maîtrise ;
- cinq postes d'adjoint technique principal de 2<sup>o</sup> classe ;
- trois postes d'adjoint administratif principal 2<sup>o</sup> classe ;
- un poste d'éducateur des activités physiques et sportives ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 29 mai 2018 suite à la modification du tableau des effectifs avec effet au 01<sup>er</sup> janvier 2018 créant un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe non pourvu (DCM du 11 décembre 2017).

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

**10/7. Création d'un poste d'adjoint technique non titulaire.**

Madame le Maire expose :

Suite à la démission d'un agent des services techniques et pour permettre le maintien de la qualité du service rendu, notamment sur la période estivale avec les manifestations à venir, il y a lieu de créer un emploi d'adjoint technique non titulaire à temps complet affecté au service voirie, pour une durée de 07 mois à compter du 01<sup>er</sup> Juin 2018.

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'un poste contractuel.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Madame le Maire par référence à la note de présentation du 18 Mai 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 23 Mai 2018,

Vu le besoin recensé,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de créer un poste d'adjoint technique non titulaire à temps complet rémunéré au 01<sup>er</sup> échelon de ce grade, indice brut 347, indice majoré 325 pour une durée de 07 mois à compter du 01<sup>er</sup> juin 2018, au titre de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

b) de charger Mme le Maire de procéder au recrutement ;

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

**10/8. Fixation du nombre de représentants du personnel et de la collectivité au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.**

Mme le Maire expose :

Compte-tenu des élections professionnelles prévues le 06 Décembre 2018, il est nécessaire de fixer les modalités relatives à l'organisation du Comité Technique et au recueil de l'avis des représentants

A cet effet, il est proposé de maintenir les modalités existantes :

- 3 représentants (3 suppléants) ;
- Parité numérique entre les collèges employeurs/personnel ;
- Recueil de l'avis du collègue employeur ;
- Pas de recours au vote électronique.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 12 avril 2018, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 75 agents,

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et un nombre égal de représentants suppléants ;

b) de maintenir le paritarisme numérique au Comité Technique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel ;

c) de constituer le collège employeur comme suit :

<b><u>Membres titulaires :</u></b>	<b><u>Membres Suppléants :</u></b>
Mme Anne GUILLIER	M. Victor WAECHTER
Mme Pascale WEISS	M. Gilbert KETTERING
M. Jean-Pierre BONNEVILLE	Mme Françoise VOGT

d) de maintenir le recueil, par le Comité Technique de l'avis des représentants de la Collectivité.

**10/9. Fixation du nombre de représentants du personnel et de la collectivité au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.**

Mme le Maire expose :

Compte-tenu des élections professionnelles prévues le 06 Décembre 2018, il est nécessaire de fixer les modalités relatives à l'organisation du CHSCT et au recueil de l'avis des représentants.

A cet effet, il est proposé de reprendre les modalités existantes pour le Comité Technique :

- 3 représentants (3 suppléants) ;
- Parité numérique entre les collèges employeurs/personnel ;
- Recueil de l'avis du collège employeur ;
- Pas de recours au vote électronique.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 12 avril 2018, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 75 agents et justifie la création d'un CHSCT,

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et un nombre égal de représentants suppléants.

b) de maintenir le paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel

c) de désigner le collège employeur, comme suit :

<b><u>Membres titulaires :</u></b>	<b><u>Membres Suppléants :</u></b>
Mme Anne GUILLIER	M. Victor WAECHTER
Mme Pascale WEISS	M. Gilbert KETTERING
M. Jean-Pierre BONNEVILLE	Mme Françoise VOGT

d) de maintenir le recueil par le CHSCT, de l'avis des représentants de la Collectivité.

-----

Madame le Maire remercie les conseillers municipaux pour cette séance assidue et leur souhaite une agréable fin de soirée.

**Délibération publiée et transmise  
à la Sous-Préfecture  
ce 9 Juillet 2018**

**Niederbronn-les-Bains, le 9 Juillet 2018**

**Le Maire,**

**Anne GUILLIER**